



DÉPARTEMENT DE L'ARIEGE

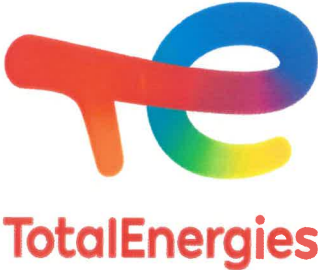

COMMUNE DE SAINT-GIRONS

CENTRALE SOLAIRE SOL DE LEDAR

LIEU DIT "Sières"

Projet photovoltaïque au sol innovante

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

MAITRE D'OUVRAGE	CHEF DE PROJET
<p>TotalEnergies Agence de Toulouse 29B Avenue Maurice Bourguès-Maunoury 31200 - TOULOUSE - FRANCE</p> 	<p>Chef de projet : David Fort Tél: 07 60 37 02 80 david.fort@totalenergies.com</p>
	ARCHITECTE
	 <p>Sylvain VALLOT Architecte - Urbaniste 31000 rue de Belfort - 31000 TOULOUSE Tél : 05 61 63 43 12 - vallot.arch@orange.fr S. 324 132 753 00035 - O.A. n°A 237</p>
DATE : 22/11/2021	IND. 2
FORMAT : A3	UNITE : METRE

<u>N°</u>	<u>NOM-PLANCHE</u>
	PAGE DE GARDE
	SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS
	CERFA
PC1-a	PLAN DE SITUATION IGN
PC1-b	PLAN DE SITUATION CADASTRALE
PC2-a	PLAN DE MASSE DU PROJET
PC2-b	PLAN DE MASSE COTÉ AVEC DONNÉES ALTIMÉTRIQUES
PC2-c	PLAN DE MASSE COTÉ DES ÉQUIPEMENTS À LA LIMITE FONCIÈRE
PC3-a	PLAN DE COUPE AA'
PC3-b	PLAN DE COUPE BB'
PC3-c	PLAN DE COUPE CC'
PC3-d	PLAN DE COUPE DD'
PC4	NOTICE DESCRIPTIVE
PC5-a	PLAN ET COUPES DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES SUR PIEUX
PC5-a	PLAN ET COUPES DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES SUR GABIONS
PC5-b	PLAN ET COUPES DES LOCAUX TECHNIQUES (Poste combiné)
PC5-b	PLAN ET COUPES DES LOCAUX TECHNIQUES (PTR)
PC5-c	PLANS DE LA BÂCHE INCENDIE
PC5-d	PLANS DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL
PC6	INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT
PC7	SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
PC8	SITUATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN
PC11	ÉTUDE D'IMPACT
PC16-5	ATTESTATION BUREAU D'ÉTUDE

Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 12 - vallot.arch@orange.fr
 S. 324 132 753 00035 - O.A. n°A 2372

maître d'ouvrage	projet	numéro-nom	indice	date
TotalEnergies Agence de Toulouse 29B Avenue Maurice Bourguès-Maunoury 31200 - TOULOUSE - FRANCE	  Projet de centrale photovoltaïque au sol innovante	Chef de projet : David Fort Tél : 07 60 37 02 80 david.fort@totalenergies.com	SOMMAIRE Format A3 Page 2	22/11/2021



SUBDELEGATION DE POUVOIRS INTERNES
TotalEnergies Renouvelables France
Société par actions simplifiée au capital de 8.624.664 €
Siège social : ZAC de Mazeran -74 rue Lieutenant de Montcabrier
34500 Béziers
434 836 276 RCS BEZIERS

DELEGANT		
Anna ROSIQUE Titre : Directrice Régionale Sud du Développement	Étant préalablement rappelé que Thierry MULLER agissant en qualité de : <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de TotalEnergies Renouvelables France, - Directeur Général de TotalEnergies Renouvelables France, elle-même Présidente des sociétés de projets constituées sous forme de société par actions simplifiée, filiales de TotalEnergies Renouvelables France, - Directeur de TotalEnergies Renouvelables France, elle-même Présidente de sociétés filiales de la compagnie TotalEnergies, - Gérant des sociétés de projets constituées sous forme de société à responsabilité limitée, filiales de TotalEnergies Renouvelables France, au sens des dispositions de l'article L233-1 et suivants du Code de commerce, (Indifféremment dénommées la « Société »)	Date : Signature <small>par 9820545A3BA8</small> <small>Signé par Anna ROSIQUE, 09 07 2021 07:16:38 CMT</small>
a délégué à Anna Rosique, Directrice Régionale Sud du Développement au sein de TotalEnergies Renouvelables France une partie de ses pouvoirs en matière de développement des projets d'énergie renouvelable de la Société par délégation de pouvoirs en date du 06 juin 2021.		

DELEGATAIRE		
Jean-François YVELIN Titre : Responsable Agence Toulouse	La signature électronique par le Délégué vaut <u>acceptation des pouvoirs et engagement de respecter les règles de gouvernance de la branche GRP et TotalEnergies Renouvelables France ainsi que les seuils d'engagement ci-dessous.</u>	
Périmètre : ensemble des projets de développement de centrales de production d'électricité renouvelable de la zone dite « Sud » matérialisée sur la carte figurant en annexe 1 relevant du périmètre de l'agence TotalEnergies Renouvelables France Toulouse au sein de la Société (les « Projets »),		Date : Signature <small>par 9820545A3BA8</small> <small>Signé par Jean-François YVELIN, 05 07 2021 09 44 12 CMT</small>

DJ_GOUV_SUBDEL_INTERNE_DIR DEV/DR SUD_YVELIN- 20210704

Nature de dépenses	Montant	Subdélégation autorisée O/N	Commentaire
Bon à payer			
Limite d'approbation d'une dépense	1.000,00 € HT	O	-il existe un engagement externe exercé par une personne autorisée ;
Limite d'approbation d'achat	10.000,00 € HT	O	-l'opération concernée a bien été exécutée conformément aux termes fixés lors de l'engagement externe ; -il existe une facture ou avis de paiement conforme aux termes fixés lors de l'engagement externe ; -les imputations comptables sont correctes.
Autres pouvoirs			
Cadre des pouvoirs	Liste des autres pouvoirs	Subdélégation O/N	
Fonctionnement de l'agence placée sous l'autorité du Délégué	1) Prendre toute décision relative à la prévention de la santé et la sécurité du personnel sous votre responsabilité et/ou des personnels d'entreprises tierces intervenant dans le cadre des Projets en développement, en lien avec le Responsable Santé et Sécurité TotalEnergies Renouvelables France. En phase de développement, en cas d'intervention d'entreprises tierces : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la visite d'inspection commune préalable à la rédaction du plan de prévention ; - Organiser la rédaction et le contrôle du plan de prévention qui peut être annuel ou ponctuel ; - Conclure tout plan de prévention. 2) Prendre toutes mesures de prévention, d'information et de formation et les décisions aux fins d'application des règles éventuelles spécifiques applicables au sein de la Compagnie en matière de prévention des risques. 3) Organiser la professionnalisation et la gestion des compétences du personnel placé sous votre contrôle et responsabilité en lien étroit avec la Direction des ressources humaines. 4) Veiller au respect de la législation sociale, règlementaire et conventionnelle en matière de durée du travail et notamment la durée maximale journalière et hebdomadaire. 5) Valider les congés légaux et les éventuels dépassements d'horaires. 6) Prendre toute décision individuelle relative à la discipline des personnels placés sous votre autorité.	N	
Dans le cadre du développement des Projets	7) Négocier, formaliser et signer toute promesse de bail emphytéotique, promesse de bail à construction, promesse d'autorisation d'occupation temporaire, ou promesse de bail emphytéotique administratif et/ou promesse de constitution de servitudes, signer tout courrier de substitution de bénéficiaire d'une promesse de bail, document d'arpentage, et de manière générale conclure toute promesse de convention d'occupation permettant de maîtriser les emprises foncières accueillant l'implantation des installations sous réserve d'être conformes aux « templates » mis à disposition par la Direction Juridique et du respect des règles de gouvernance.	O	

DJ_GOUV_SUBDEL_INTERNE_DIR DEV/DR SUD_YVELIN- 20210704

Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belvoir - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 12 - vallot.archi@orange.fr
 S. 324 132 753 00035 - O.A. n°A 23722

	8) Conclure tout contrat de prestations pour la réalisation d'études de faisabilité sous réserve d'approbation préalable du Projet par le Comité directeur/Comité des engagements TotalEnergies Renouvelables France et lorsqu'il y a lieu par tout Comité de la Compagnie (CD-REN/CIREN/CDGRP/COMEX).	N
--	--	---

La présente subdélégation demeurera valable tant qu'elle n'aura pas été retirée ou modifiée par le Délégrant ou par le Directeur(rice) qui pourrait lui succéder.
Elle prendra automatiquement fin si le Déléataire change de poste ou quitte la Compagnie.

Annexes :

- Carte matérialisant le périmètre géographique d'intervention
- tableau seuils Secrétariat Général
- Note de gouvernance ORG-GRP-01 du 20.07.2020

(1) *L'apposition de sa signature électronique vaut acceptation des pouvoirs et responsabilités.*

Chaque signataire reconnaît en effet qu'il procède à la signature électronique de la présente délégation en toute connaissance de cause et reconnaît la force probante du procédé SYGo. En conséquence, chacun des signataires renonce à remettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité du procédé de signature électronique, la manifestation de leur volonté aux présentes ainsi que la recevabilité ou force probante de la présente.



Demande de
 Permis d'aménager
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
 Permis de construire
 comprenant ou non des démolitions

1/18



N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Vous pouvez aussi le transmettre à la mairie de votre commune

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
La présente demande a été reçue à la mairie				
le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur				
Dossier transmis :				
<input type="checkbox"/> à l'Architecte des Bâtiments de France				
<input type="checkbox"/> au Directeur du Parc National				
<input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial				
<input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial				

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : CS 21.09-1 Raison sociale : _____

N° SIRET : 910397660300014 Type de société (SA, SCI,...) : SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : MULLER Prénom : Thierry

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 74 Voie : rue Lieutenant de Montcabrier

Lieu-dit : Technoparc de Mazeran Localité : BEZIERS

Code postal : 31450 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0467326330 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : TOTAL Energies

Adresse : Numéro : 29b Voie : avenue Maurice Bourguès Maunoury

Lieu-dit : _____ Localité : TOULOUSE

Code postal : 31120 BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : david.fort@totalenergies.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Sières Localité : SAINT-GIRONS

Code postal : 09200 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : (voir références cadastrales page 10)

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
 - Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
 - Création d'un espace public
- Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :
- Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
 La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : VALLOT Prénom : Sylvain

Numéro : 3ter Voie : rue de Belfort

Lieu-dit : _____ Localité : TOULOUSE

Code postal : 31000 BP : _____ Cedex : _____

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : A23722

Conseil Régional de : _____

Téléphone : 05 61 63 43 12 ou Télécopie : _____

Adresse électronique : _____ vallot.arch@orange.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte :

Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 12 - vallot.arch@orange.fr
 S. 324 132 753 00035 - O.A. n°A 23722

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque bifaciale au sol en innovation d'une surface clôturée de 3,16 ha.

L'innovation porte sur la prédiction de production d'énergie de la centrale, à différents horizons de temps :

- Très court terme (quelques minutes à l'avance)
- Moyen terme (quelques heures à l'avance)
- Plus long terme (quelques jours à l'avance)

Cette technologie permet aux gestionnaires de réseaux d'assurer l'équilibre entre la production électrique de la centrale et la consommation d'énergie locale.

Le projet comporte également la construction d'un local technique Poste de transformation.

Le poste Poste de transformation / Point de Livraison assurant la connexion au réseau public de distribution est commun au projet agrivoltaïque limitrophe. De ce fait, sa surface ne sera pas comptabilisé en surface de plancher dans ce dossier de demande.

La réserve incendie de 120 m³ sous forme de citerne souple sera également commune au projet agrivoltaïque.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
 Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
 Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
 Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)						

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
	Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie		14.8			
Entrepôt							
Bureau							
Centre de congrès et d'exposition							
Surfaces totales (en m ²)			14.8				14.8

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
 porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
 déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸
 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À TOULOUSE

Le : 22/11/2021

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Information à remplir par le professionnel sollicité:

Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____@_____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : 1D Numéro : 1361
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 37283

Préfixe : _____ Section : 1D Numéro : 1366
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1583

Préfixe : _____ Section : 1D Numéro : 1365
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3065

Préfixe : _____ Section : 1D Numéro : 1363
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3133

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Surperficie totale du terrain (en m²) : 45.064



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input checked="" type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
---	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
--	---



ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Renseignements à fournir au titre du projet

PC ou PA
 Dpt
 Commune
 Année
 N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :14.8.....m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation				
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m² Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ?m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		14.8	
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :8459.. m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

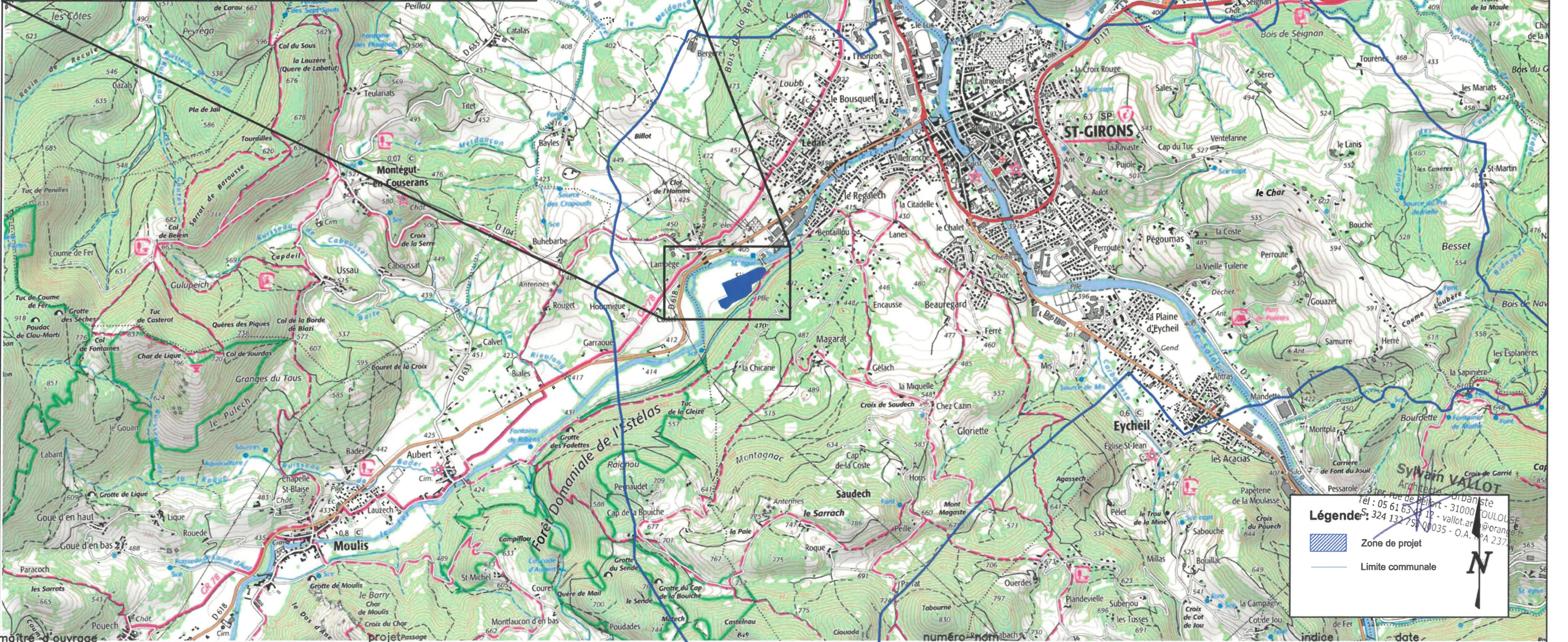
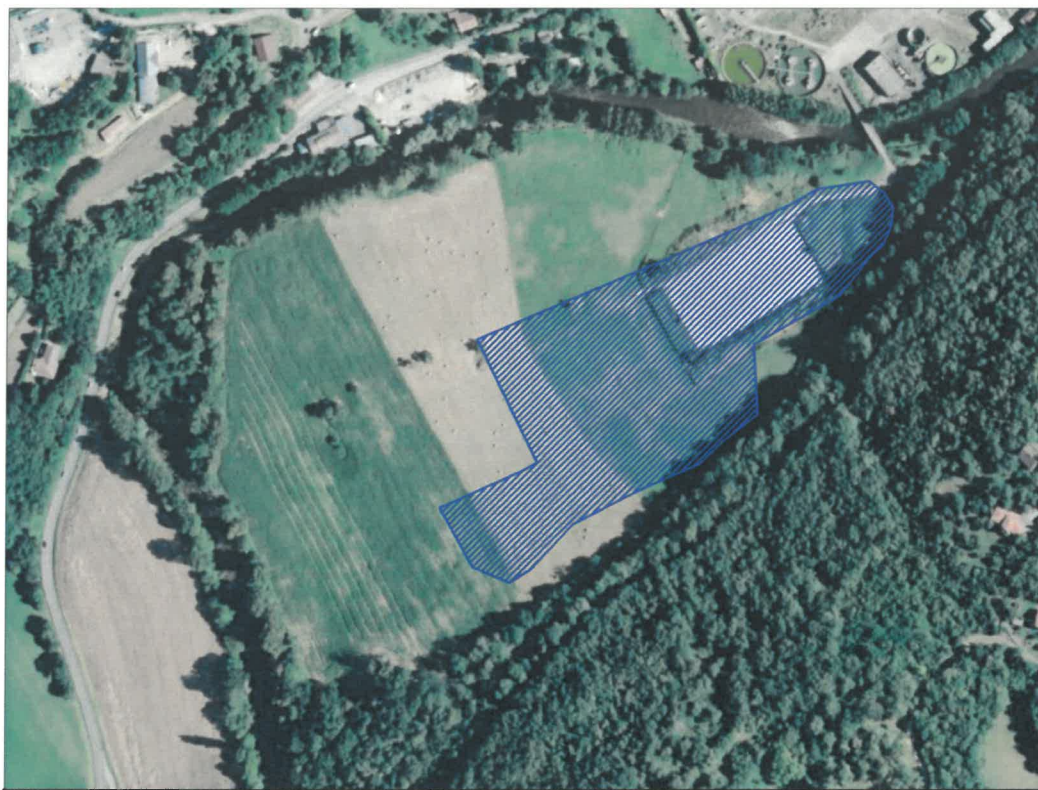
Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

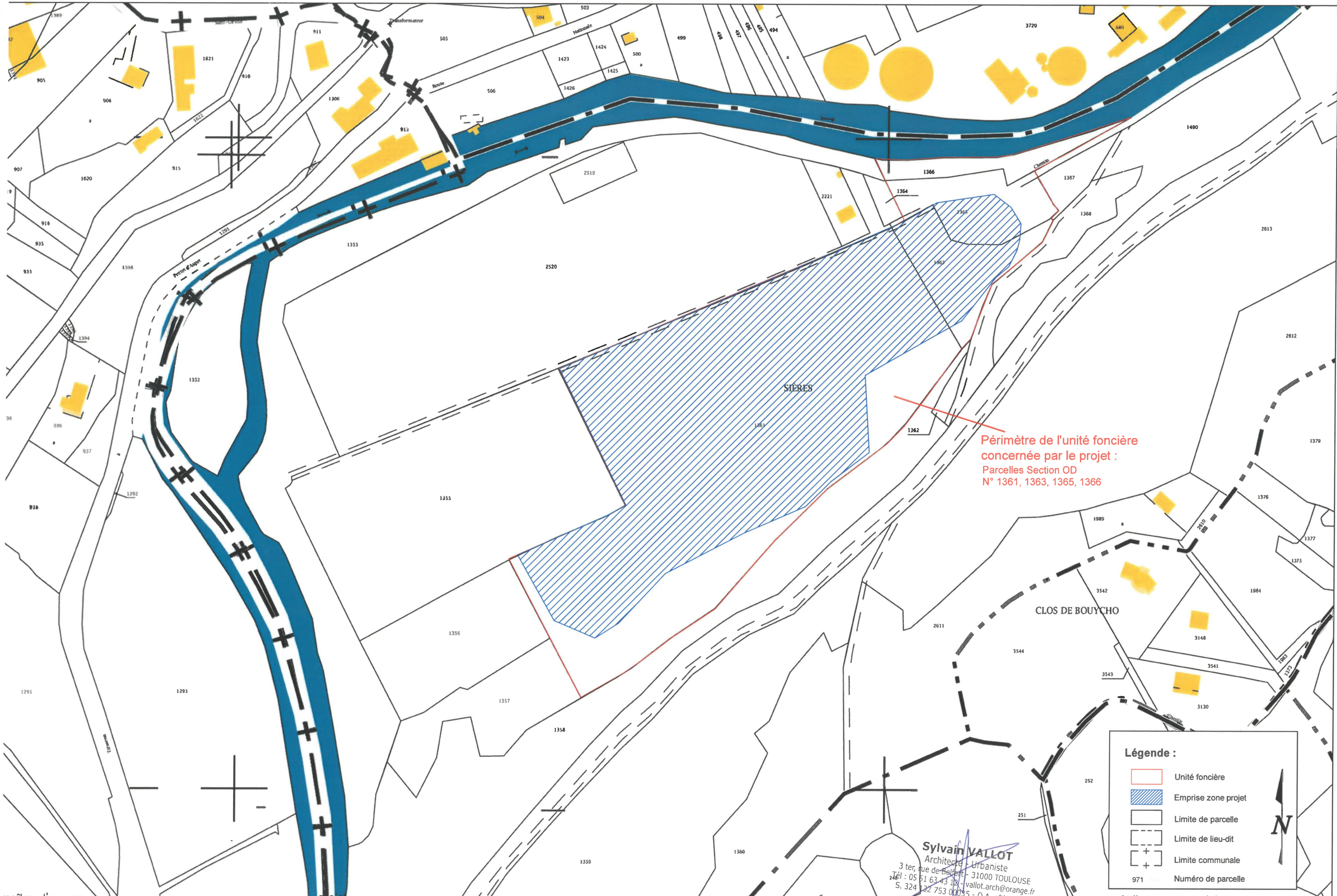
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Date

22/11/2021

Nom et Signature du déclarant
Jean-François YVELIN





Périmètre de l'unité foncière concernée par le projet :
 Parcelles Section OD
 N° 1361, 1363, 1365, 1366

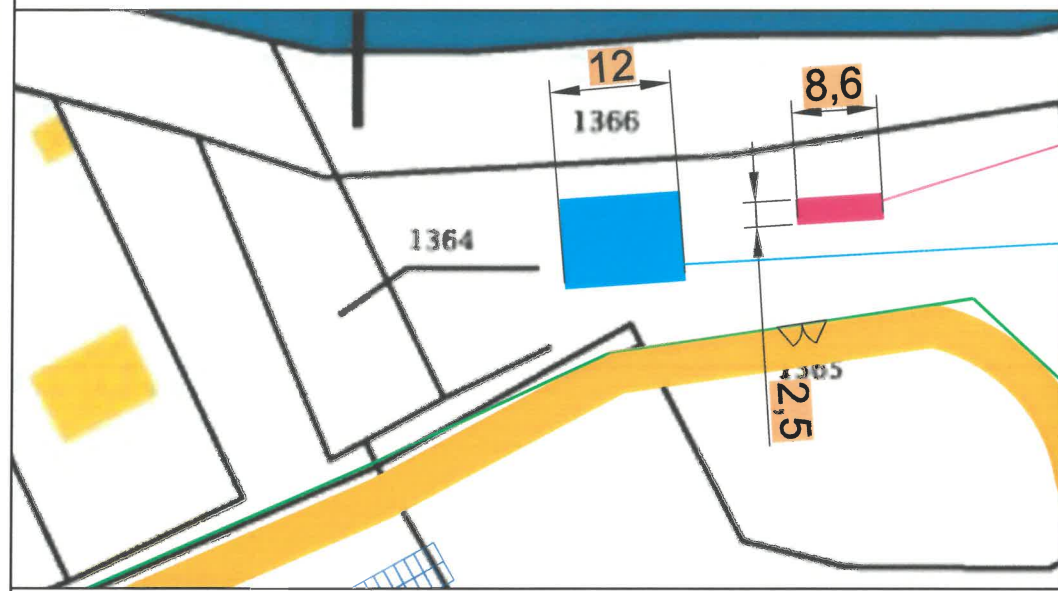
Légende :

- Unité foncière
- Emprise zone projet
- Limite de parcelle
- Limite de lieu-dit
- Limite communale
- 971 Numéro de parcelle

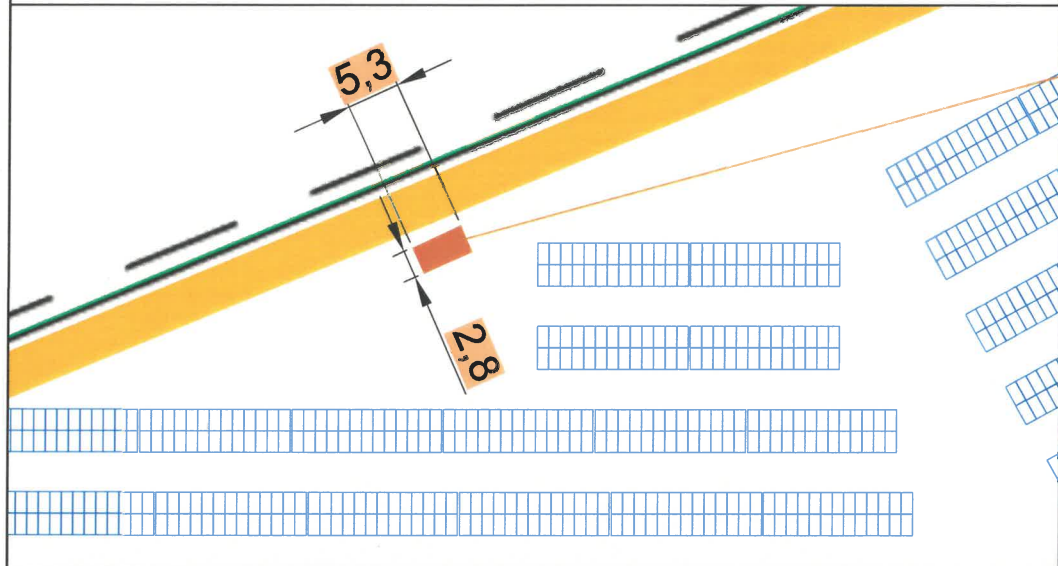
Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Béarn - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 12 | s.vallot.arch@orange.fr
 S. 324 132 753 0035 - O.A. n°A 23722



Zoom PDL / PTR - Bâche incendie - échelle 1/750
Infrastructures communes aux deux projets



Zoom PTR - échelle 1/750



PDL/PTR

Citerne incendie

PTR

Zoom PTR

Zoom PDL/PTR

Légende :

- Piste d'exploitation
- Panneaux photovoltaïques
- Poste combiné (PDL /PTR)
- Poste de transformation (PTR)
- Citerne incendie
- Portail
- Clôture
- Limite de parcelle
- Limite de lieu-dit
- Limite communale
- Numéro de parcelle





Légende

- Piste d'exploitation
- Panneaux photovoltaïques
- Poste combiné (PDL /PTR)
- Poste de transformation (PTR)
- Citerne incendie
- Portail
- Clôture
- Limite de parcelle
- Limite de lieu-dit
- Limite communale
- 450 Numéro de parcelle
- 165.66 Données altimétriques

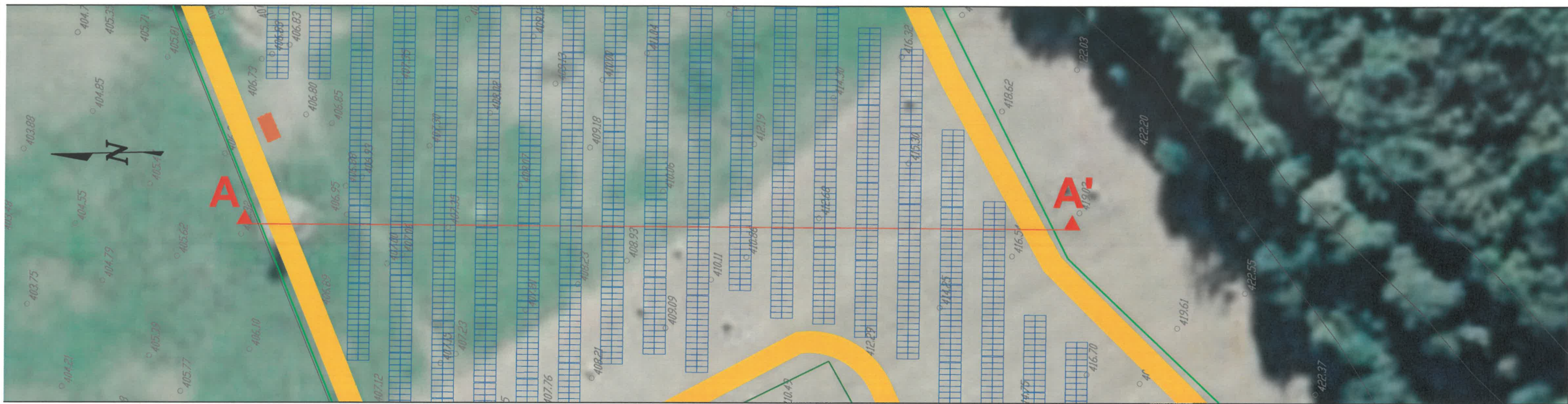
Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 12 - vallo@orange.fr
 S. 324 132 753 (1085) - O.A. n°A 23722



Légende :

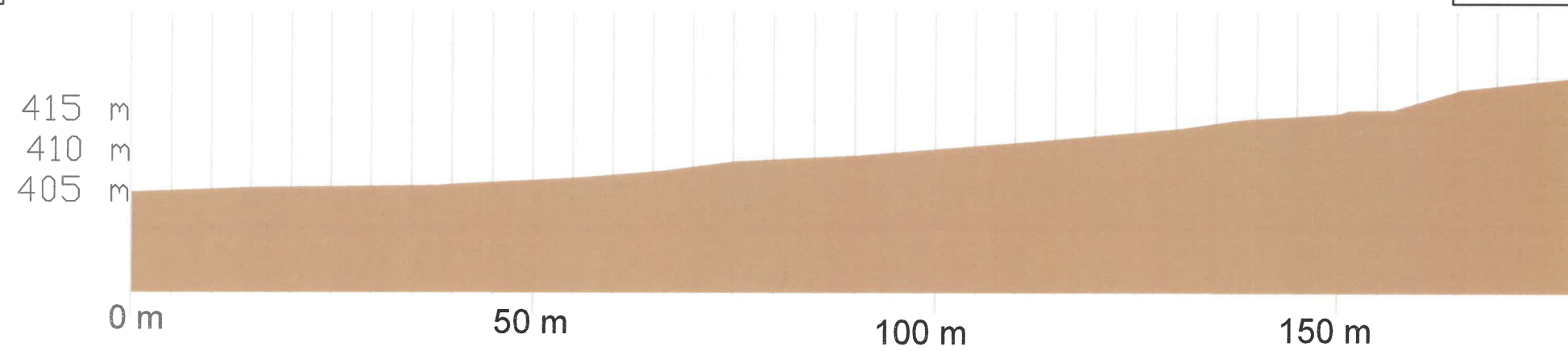
- Pistes d'exploitation
- Panneaux photovoltaïques
- Poste combiné (PDL /PTR)
- Poste de transformation (PTR)
- Citerne incendie
- Portail
- Clôture
- Limite de parcelle
- Limite de lieu-dit
- + Limite communale
- 450 Numéro de parcelle

Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 43 12 12 - vallot.arch@orange.fr
 O.A. n°A 23722

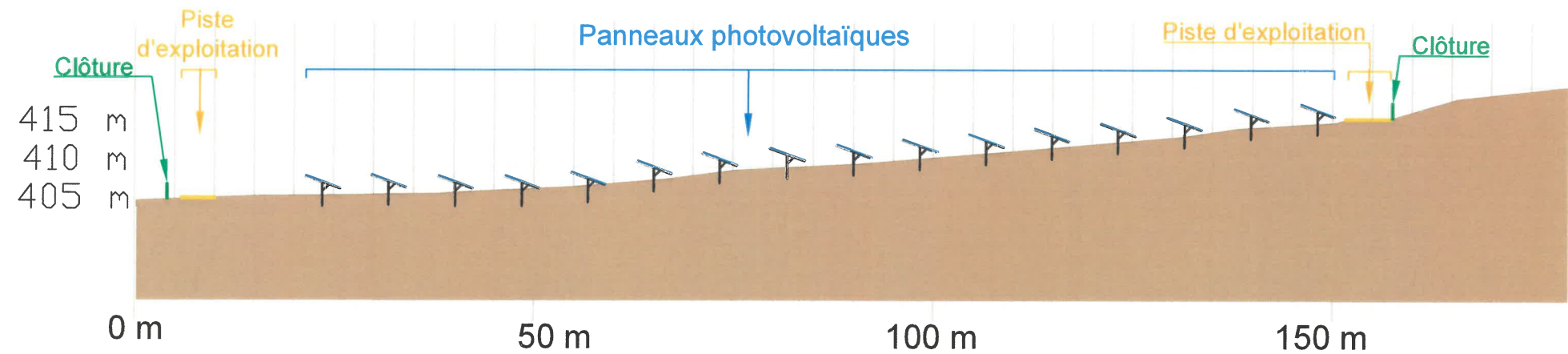


Nord

Sud

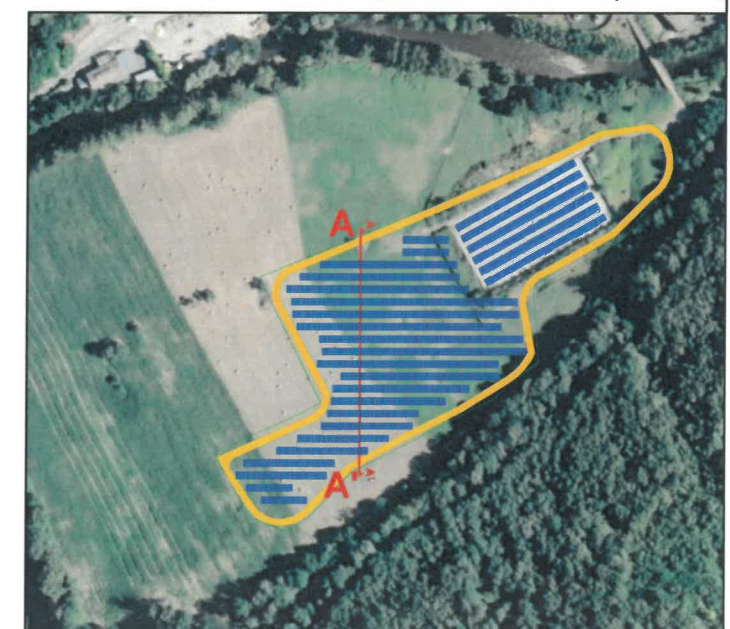


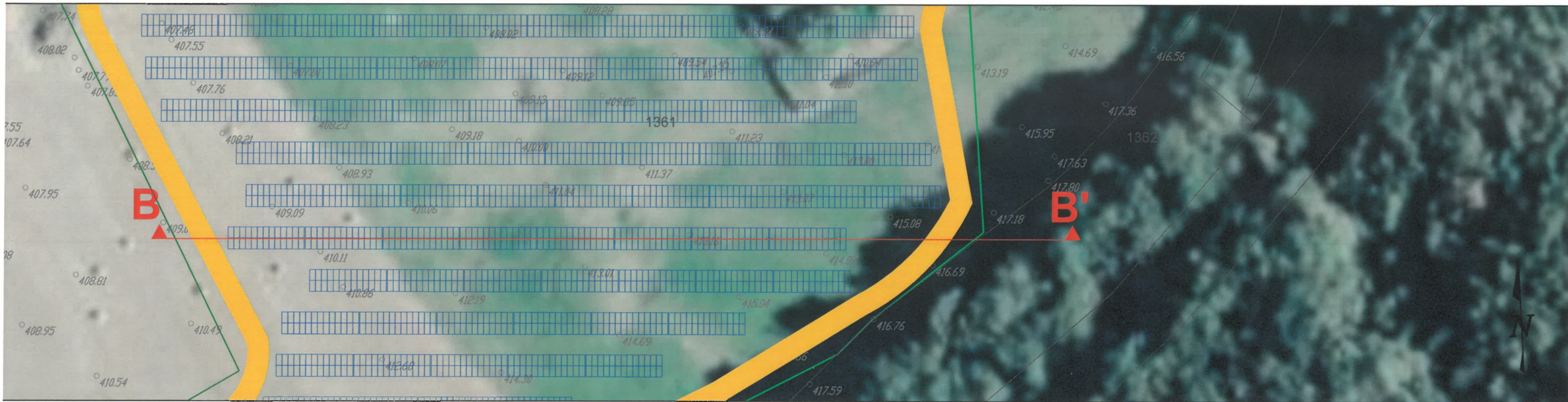
Coupe AA' implantation des panneaux



Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 12 - vallo.arch@orange.fr
 8. 324 132 753 00035 - O. 41522

Plan de situation des coupes (échelle 1/5000ème)





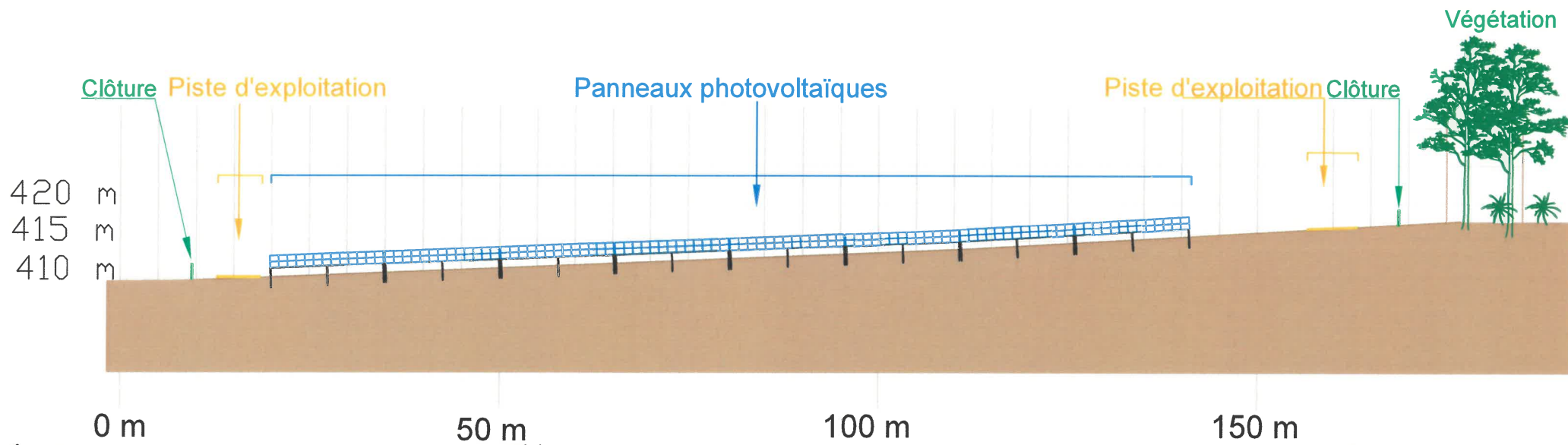
Ouest

Est

420 m
415 m
410 m

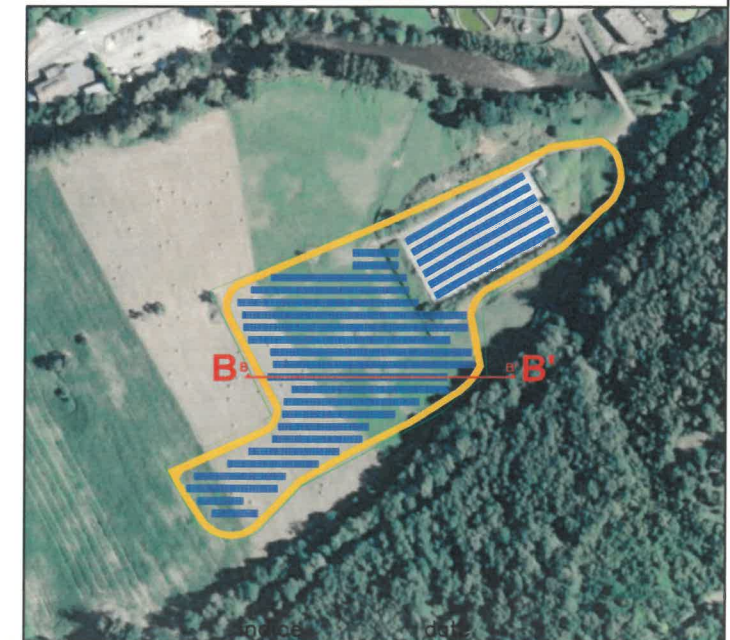
0 m 50 m 100 m 150 m

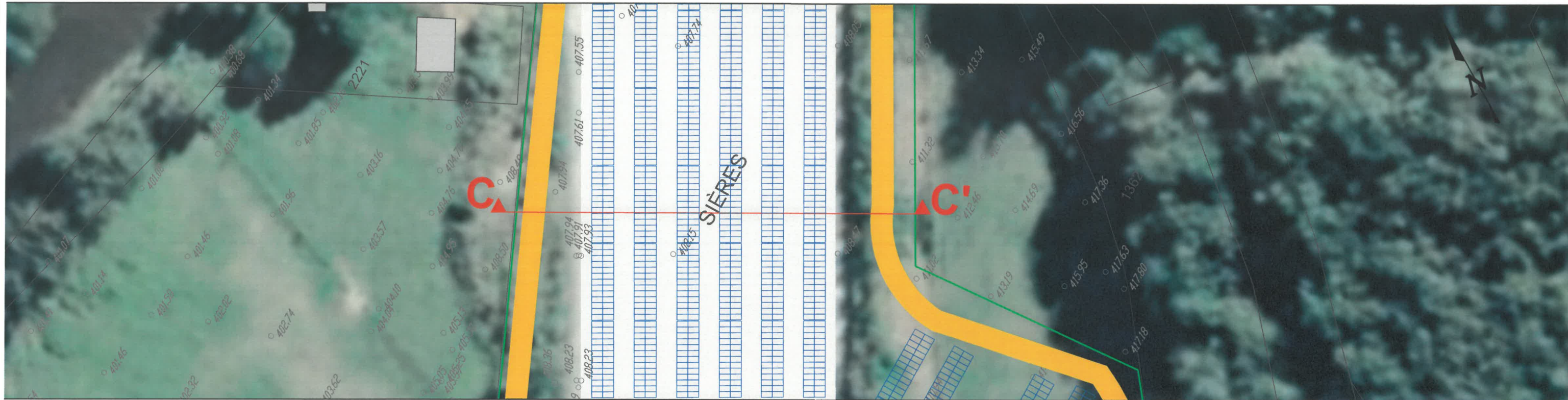
Coupe BB' implantation des panneaux



Sylvain VALLOT
Architecte - Urbaniste
3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 63 43 12 - vallot.arch@orange.fr
S. 324 132 753 0035 - O.A. n°A 23722

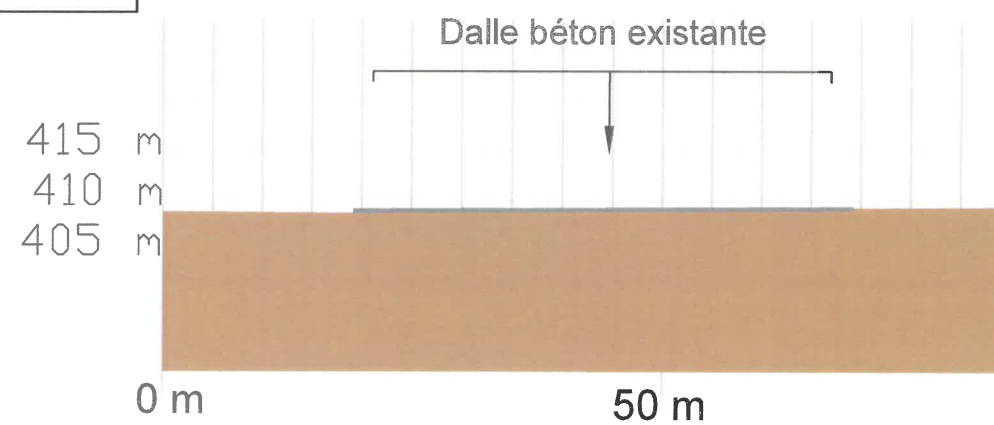
Plan de situation des coupes (échelle 1/5000ème)



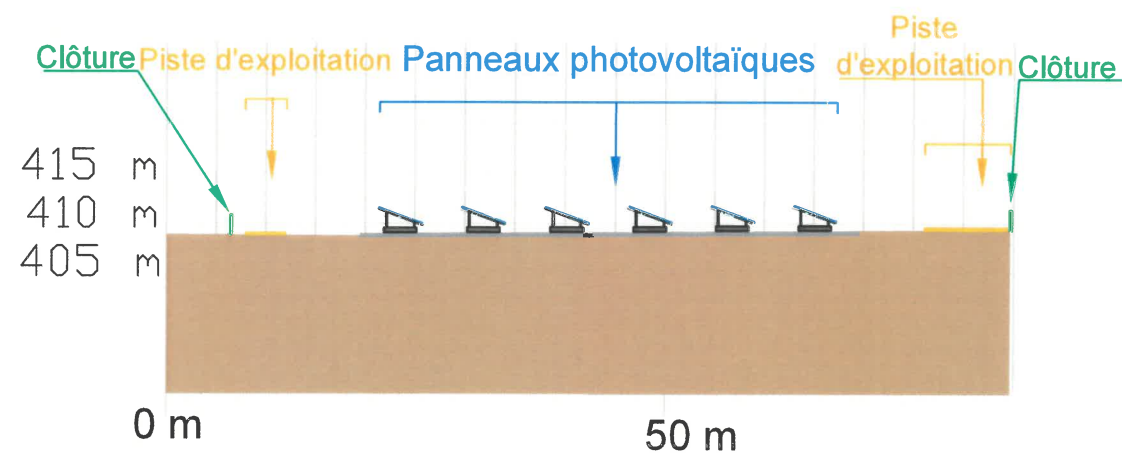


Nord-Ouest

Sud-Est



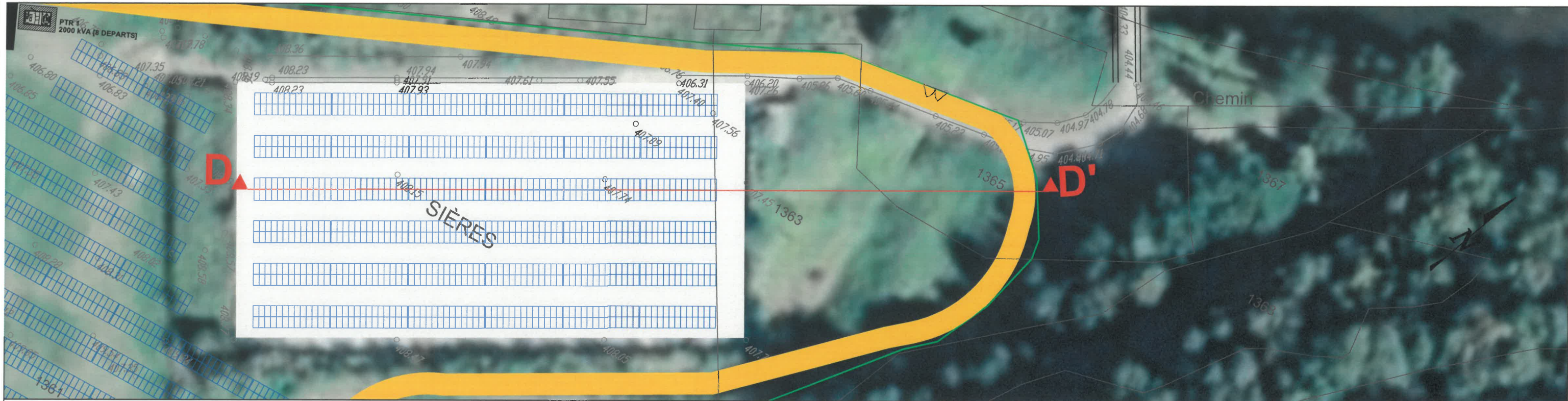
Coupe CC' implantation des panneaux



Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 12 - vallot.arch@orange.fr
 S. 324 132 753 00035 - O.A. n°12500

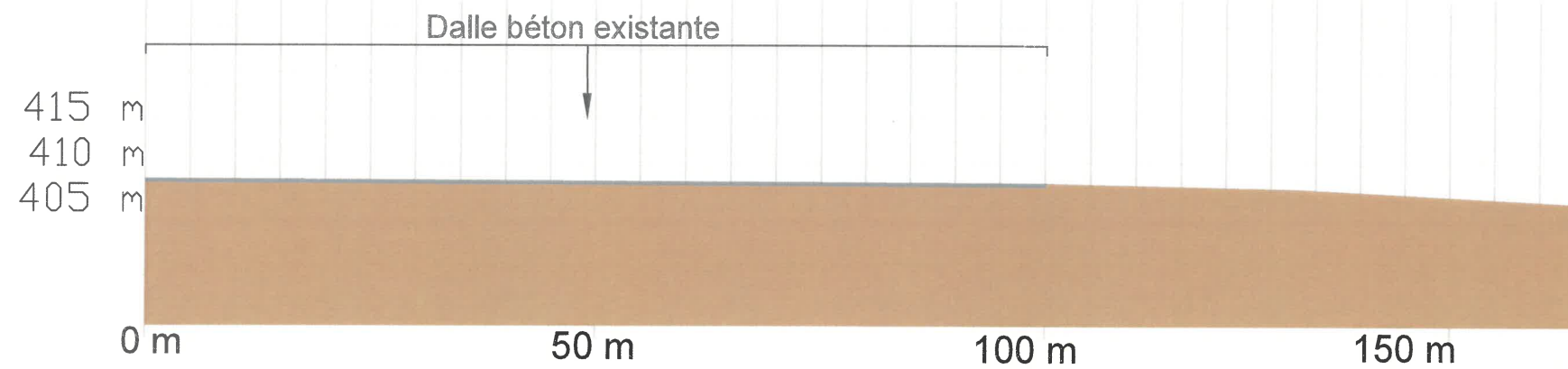
Plan de situation des coupes (échelle 1/5000ème)



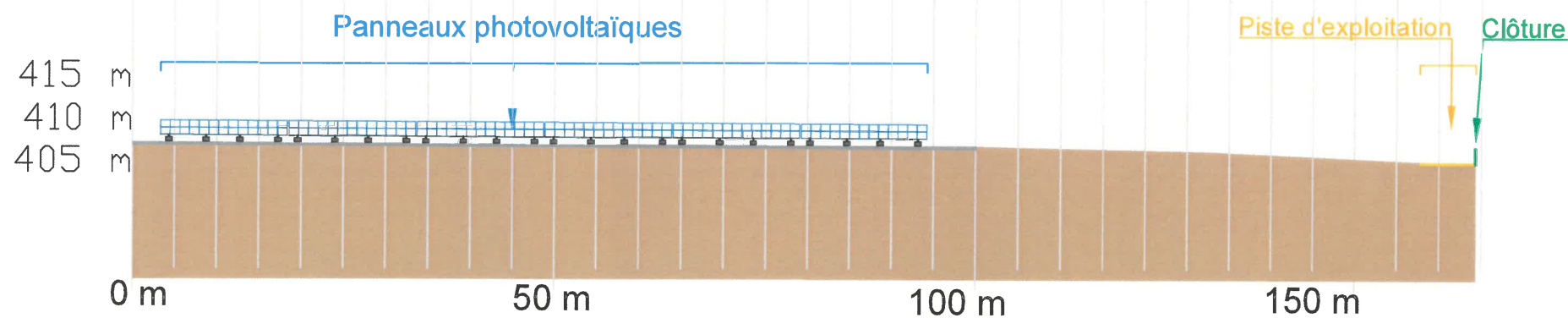


Sud-Ouest

Nord-Est

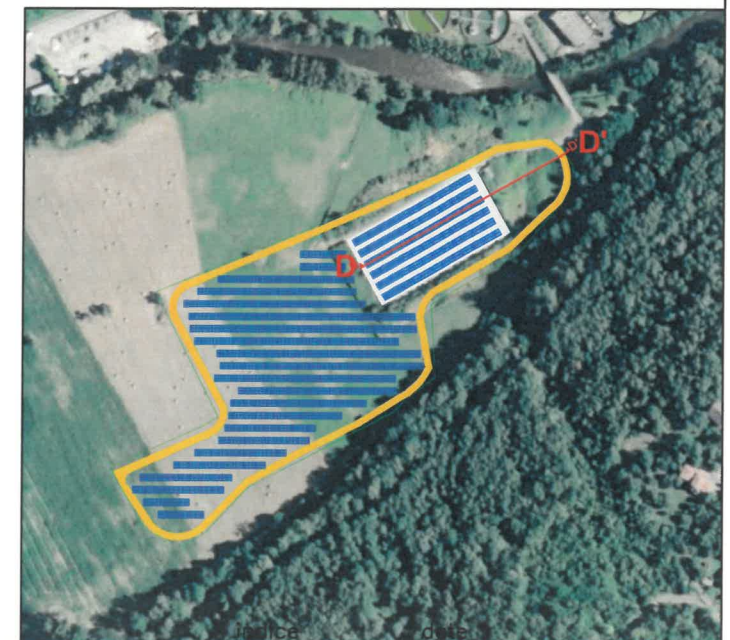


Coupe DD' implantation des panneaux



Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Béfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 18 - vallot.arch@orange.fr
 S. 324 162 753 00035 - O.A. n°A 23722

Plan de situation des coupes (échelle 1/5000ème)



PC4- Notice descriptive

1.1. Présentation du projet

Le projet consiste à installer une centrale photovoltaïque bifaciale au sol, composée de panneaux disposés en ligne suivant une implantation adaptée à la topographie et à l'orientation du site. Cette centrale photovoltaïque intégrera un service permettant de modéliser la production d'énergie à venir.

En effet, la solution innovante mise en place est constituée de services innovants de prévision de production des centrales BIFACIALES, à différents horizons de temps, allant du très court terme (quelques minutes à l'avance) jusqu'au moyen terme (quelques jours à l'avance). Du fait du focus sur les centrales BIFACIALES, cette offre est complètement nouvelle et aucune de ce genre n'est proposée commercialement.

L'innovation proposée de prévision de production bifaciale sera un atout clé pour l'intégration intelligente des centrales bifaciales dans les réseaux et marchés de l'énergie.

Elle répond aux besoins des différents acteurs du système électrique, entre autres :

- les agrégateurs, comme TotalEnergies Flexible Power Solutions
- les opérateurs des réseaux de transport et de distribution qui veulent garantir la bonne gestion de leurs périmètres avec des coûts optimisés
- les producteurs photovoltaïques dans le cas des Zones Non Interconnectées (ZNI) ou dans le cadre de cahiers des charges (i.e. PPA: Power Purchase Agreement) privés.

Cette offre innovante est composée de trois modules séparés ; de la prévision pour la journée à venir à partir de modèles météorologiques, de la prévision pour les heures à venir à partir d'images satellitaires et des prévisions pour les minutes à venir à partir d'une caméra hémisphérique localisée sur la centrale.

A l'issue d'une pré-étude technique, le projet a été ciblé sur la zone de moindre impact. C'est ainsi que 4,5 ha d'emprise foncière ont été retenus pour l'implantation du projet.

D'un point de vue architecture et implantation générale, la centrale photovoltaïque innovante ressemblera en tout point à une centrale photovoltaïque au sol classique.

Seule l'intégration du système innovant de prévision de production différenciera ce projet d'un projet sol classique.

De manière pratique, afin de fournir une prévision de production bifaciale, l'innovation repose sur l'architecture suivante du système :

- Supervision et remontée des données d'opération de la centrale PV bifaciale, à la charge du client opérateur PV ;
- Solution logicielle de prévision de production en cloud de Steadysun ;
- Service de prévision météorologique par un organisme spécialisé (par exemple, Météo France) ;
- Service de remontées d'images satellitaires par un organisme spécialisé (par exemple Eumetsat) ;
- Remontée des données issues de la caméra Steadysun couplée à un albedomètre.

Une étude environnementale décrivant l'ensemble des impacts et des mesures mises en place est jointe au présent dossier.

1.2. Description des installations

- Local technique

Le poste de livraison assurant la connexion au réseau de distribution de l'électricité produite par le projet photovoltaïque sera commun au projet agrivoltaïque limitrophe.

En effet, les parties comptage des deux projets seront situées dans le même local.

Il ne sera donc pas comptabilisé de surface de plancher relatif au poste PDL/PTR dans ce dossier.

Un poste de transformation sera prévu au cœur de la centrale, au plus proche des panneaux photovoltaïques. Il est nécessaire à la collecte de l'électricité produite par les panneaux, à la transformation de la tension continue en tension alternative et à l'élévation de la basse tension en haute tension, assurant le bon nivellement de l'électricité produite avant son injection sur le réseau électrique.

Ce poste de transformation est intégré dans un local technique, en béton, qui contient les protections électriques moyenne tension.

Il répondra aux normes NF C13-100 et NF C13-200.

Dotée d'une teinte ivoire clair (RAL 1015), ce poste pourra se fondre dans leur environnement proche garantissant ainsi sa parfaite intégration paysagère (conformément à la notice paysagère PC4).

Structures

Les structures photovoltaïques sont composées de structures en acier qui supportent des panneaux solaires inclinés qui reposent elles-mêmes sur des ancrages type pieux. Elles seront réalisées après obtention des autorisations.

La structure de base sera une table sur laquelle seront posés 26 modules (2 x 13 modules installés en mode portrait).

Ces tables seront orientées Sud, avec un espacement d'environ 4 m entre tables.

La hauteur maximum des structures sera d'environ 2,50 m.

Modules photovoltaïques

Les modules photovoltaïques seront de type monocristallin bifacial, de couleur noire ou bleue foncée. Le projet associe 4 212 modules photovoltaïques d'une puissance unitaire de 545 Wc pour une puissance totale de près de 2,296 MWc.

Chaque module aura une taille de 2,28 m x 1,13 m. Le modèle de panneau peut évoluer en fonction des technologies disponibles ainsi que des disponibilités du fabricant au moment de la planification du chantier.

Clôtures et portails

L'ensemble du site sera clôturé par une clôture grillagée verte (RAL 6005) d'une hauteur de 2 mètres et disposée sur un linéaire de 954 mètres.

Le portail, de couleur identique, sera positionné au Nord-Est du site.

Chemins d'accès

Une piste périphérique interne sera créée afin de permettre la construction et l'exploitation du site. Elle sera soigneusement recouverte d'une couche réglée et compactée, ce qui lui permettra de rester perméable afin de ne pas modifier l'écoulement des eaux.

Sylvain VALLOT
Architecte - Urbaniste
3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 63 43 12 - vallot.arch@orange.fr
S. 324 132 753 00035 - O.A. n°A 23722

maître d'ouvrage	projet	numéro-nom	indice	date
TotalEnergies Agence de Toulouse 29B Avenue Maurice Bourges-Maunoury 31200 - TOULOUSE - FRANCE	 Projet de centrale photovoltaïque au sol innovante	Chef de projet : David Fort Tél : 07 60 37 02 80 david.fort@totalenergies.com	PC4 - NOTICE DESCRIPTIVE Format A3	Page 12 22/11/2021

L'accès au site se fera depuis la route départementale D618 au Nord du projet agrivoltaïque via le pont enjambant le Lez

Dimensionnés pour accepter les véhicules d'interventions (largeur de route, distance inter-rang entre les panneaux), les services de secours et de lutte contre l'incendie utiliseront ces mêmes accès et pistes.

Un plan du site et d'intervention sera placé au niveau du portail d'entrée.

Végétation et culture

Les espaces libres correspondent à la surface non couverte par les composants du projet.

Après la phase de travaux et la plantation des cultures, la végétation recolonise naturellement les terrains. Un entretien mécanique du sol sera effectué par nos équipes de maintenance, autant que nécessaire en cohérence avec les prérogatives liées au risque incendie.

L'étude d'impact sur l'environnement est jointe à la présente demande de permis de construire et détaille l'ensemble des mesures et aménagements qui seront mis en place dans le cadre de la centrale.

Câbles et tranchées de raccordement électrique intra-site

Tout le transport de l'énergie sur le site se fera par des câbles non aériens, selon les normes en vigueur.

Raccordement électrique au réseau public Haute Tension

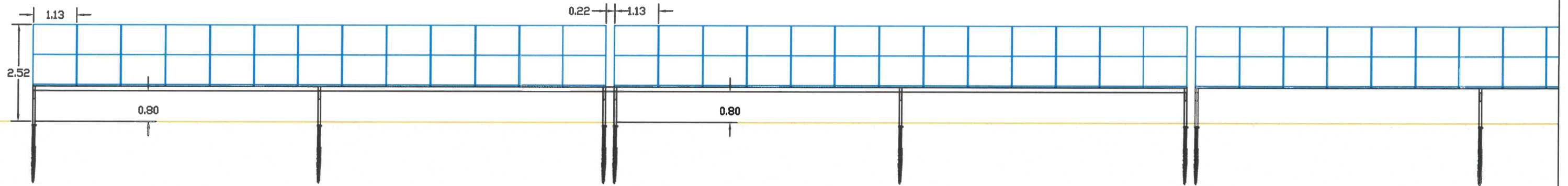
Le projet agrivoltaïque sera raccordé au réseau électrique de distribution. Le point de raccordement ainsi que le cheminement des câbles entre le poste de livraison et le réseau public de distribution sera défini et réalisé, en souterrain, par ENEDIS sous leur maîtrise d'ouvrage et leur maîtrise d'œuvre, conformément aux modalités de l'article 3 du Décret 2011-1697 du 1er décembre 2011.

Résumé des surfaces de plancher du projet

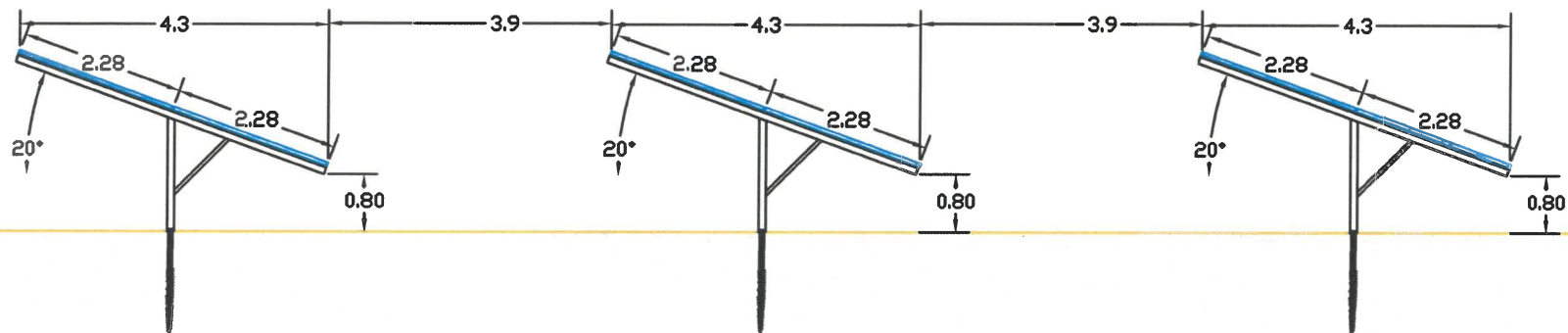
Infrastructure	Nombre	Surface Plancher
Poste PTR	1	14,8 m ²

Sylvain VALLOT
Architecte - Urbaniste
3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 67 43 12 - vallot.arch@orange.fr
S. 324 132 752 00035 - O.A. n°A 23722

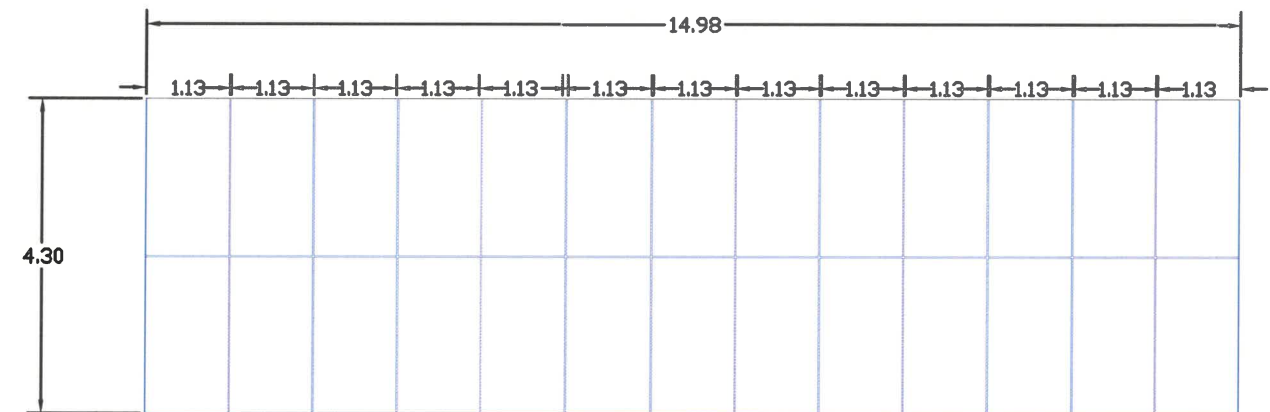
Coupe longitudinale



Coupe transversale



Vue en plan



maître d'ouvrage

TotalEnergies
Agence de Toulouse
29B Avenue Maurice Bourguès-Maunoury
31200 - TOULOUSE - FRANCE



projet

Projet de centrale photovoltaïque au sol innovante



Chef de projet : David Fort
Tél : 07 60 37 02 80
david.fort@totalenergies.com

numéro-nom

PC5a - PLANS ET COUPES DES STRUCTURES
PHOTOVOLTAÏQUES SUR PIEUX

indice

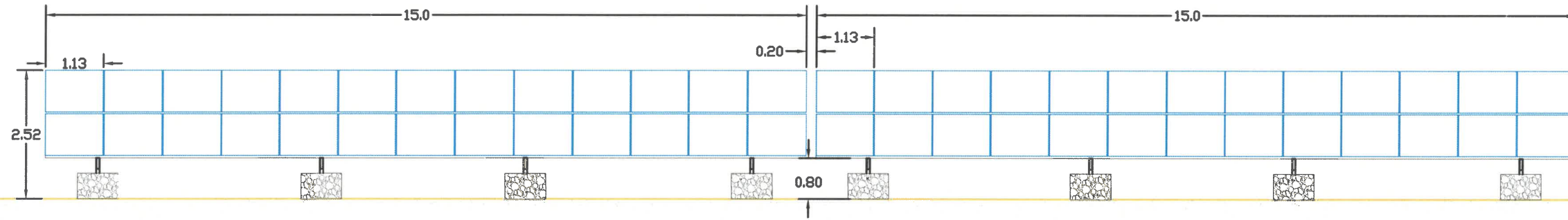
1/100
Format A3

Page 14

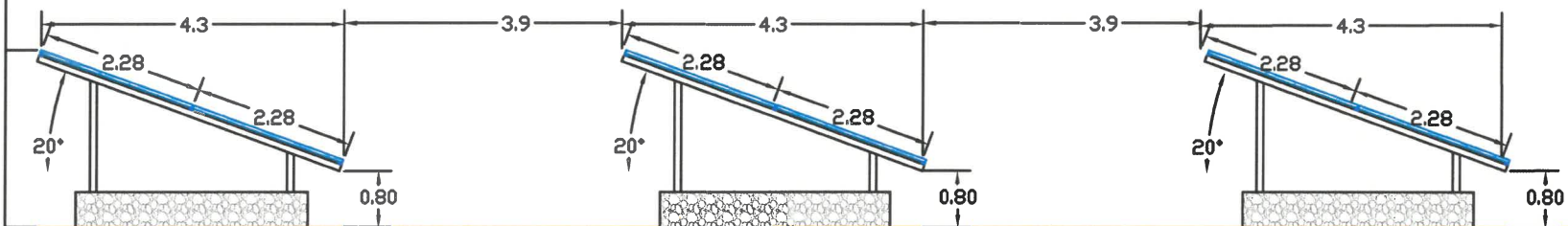
date

22/11/2021

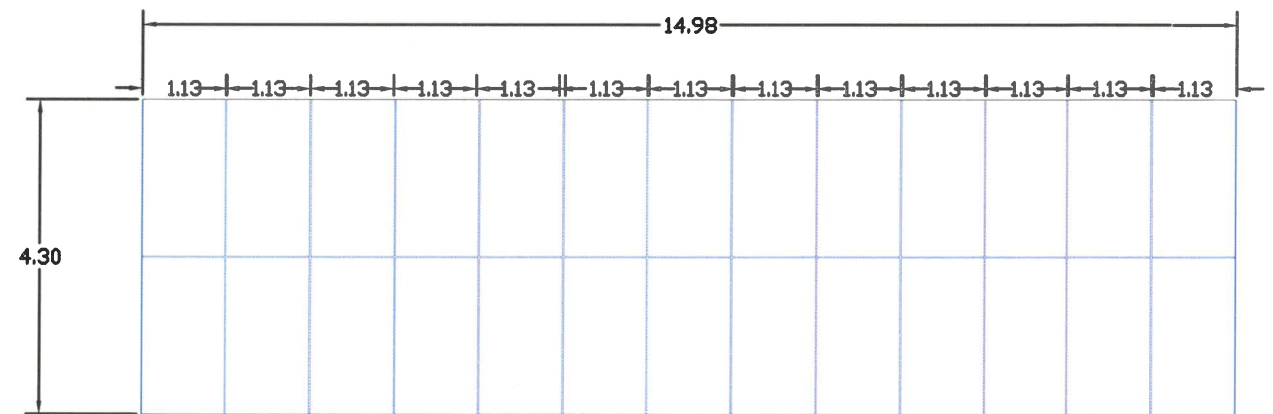
Coupe longitudinale



Coupe transversale



Vue en plan

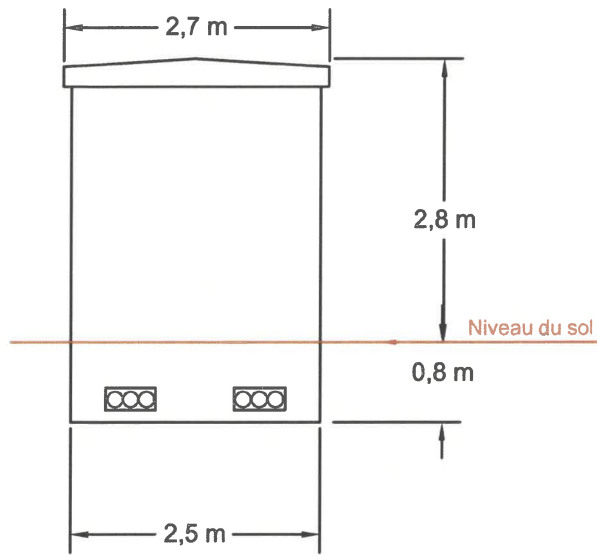


Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 11 - vallot.arch@orange.fr
 S. 324 132 753 00035 - O.A. n°A 23722

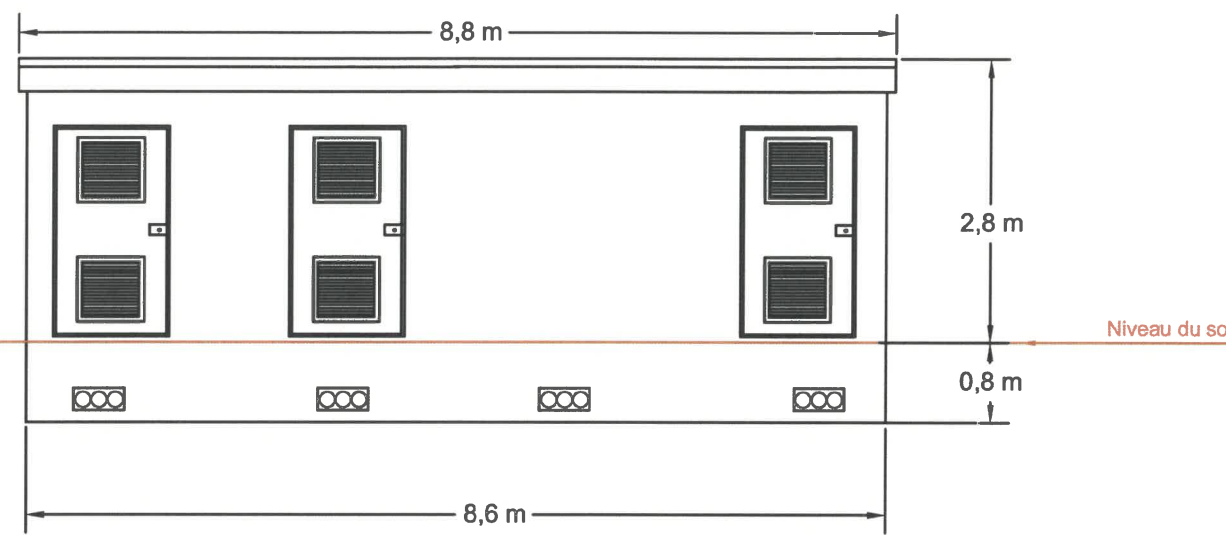


Local PDL / PTR - partagé avec le projet limitrophe agrivoltaïque de Lédar
Surface plancher renseignée uniquement dans le projet agrivoltaïque

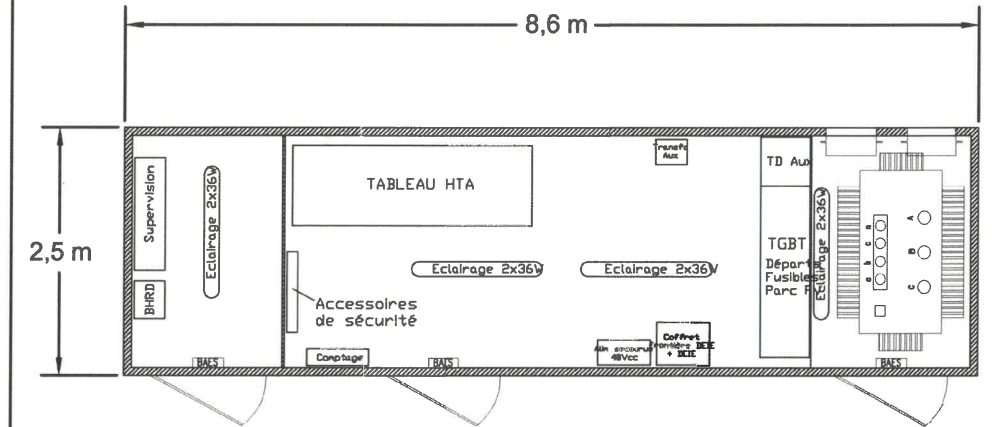
Face droite



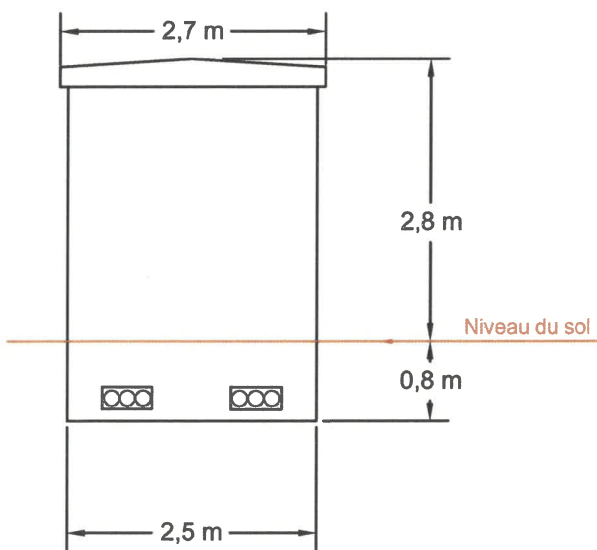
Face avant



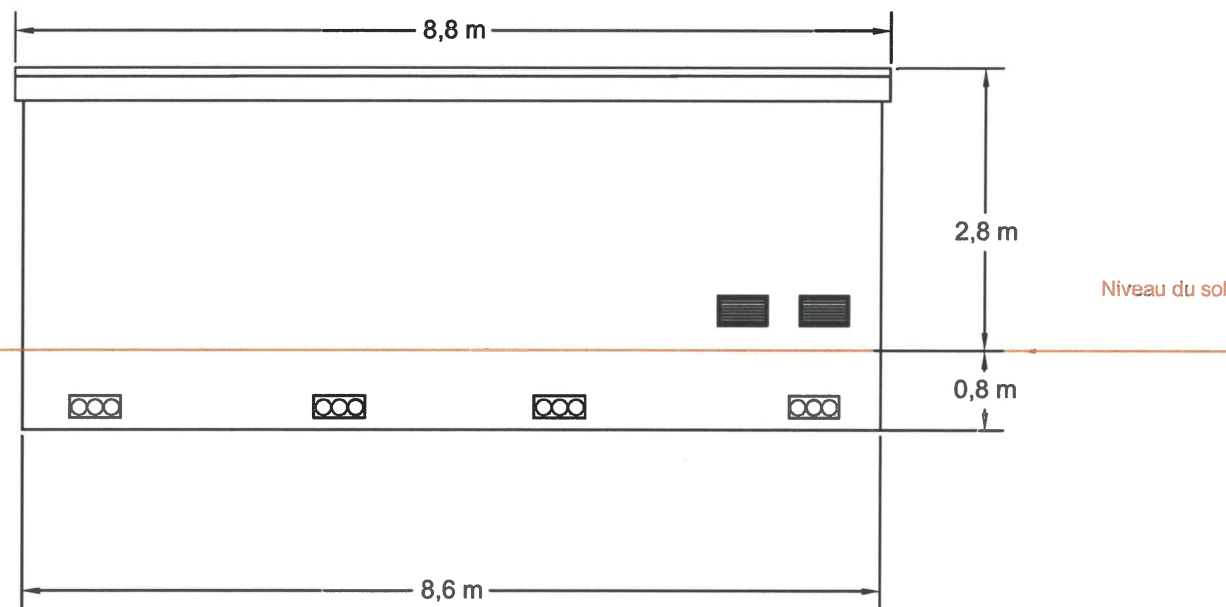
Vue en plan



Face gauche



Face arrière



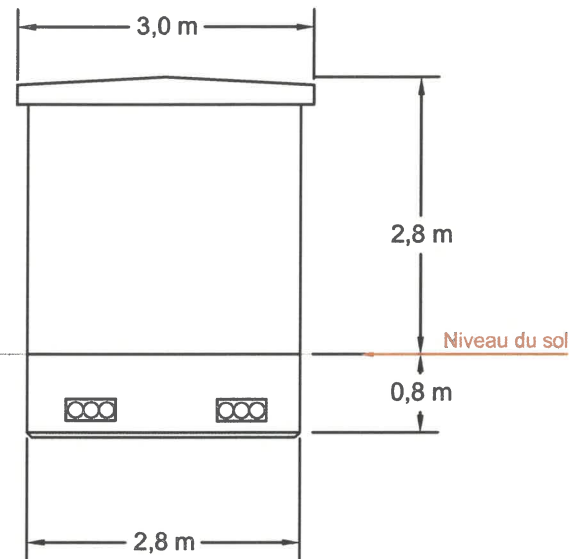
Couleur crépi extérieur
du poste :
RAL1015 - Ivoire clair



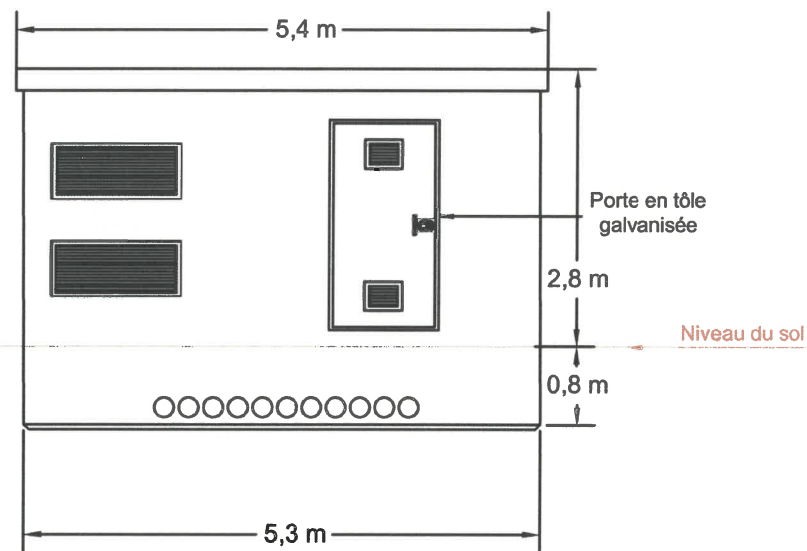
Sylvain VALLOT
Architecte - Urbaniste
3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 63 43 12 - s.vallot.arch@orange.fr
S. 324 132 753 0005 - O.A. n°A 2372



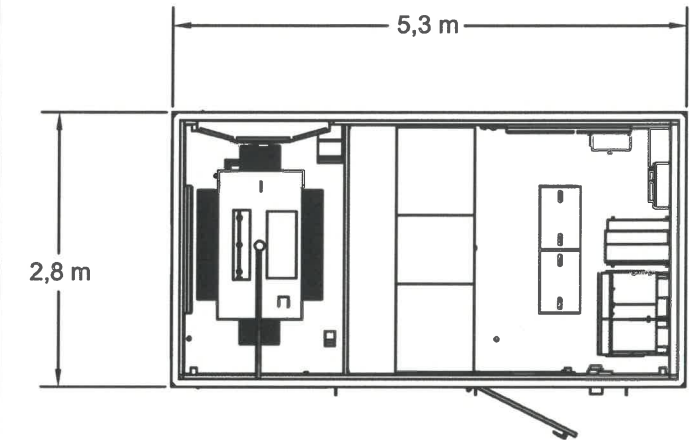
Face droite



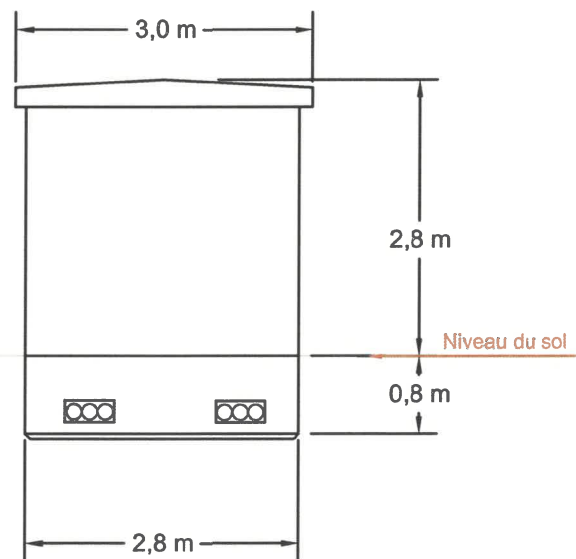
Face avant



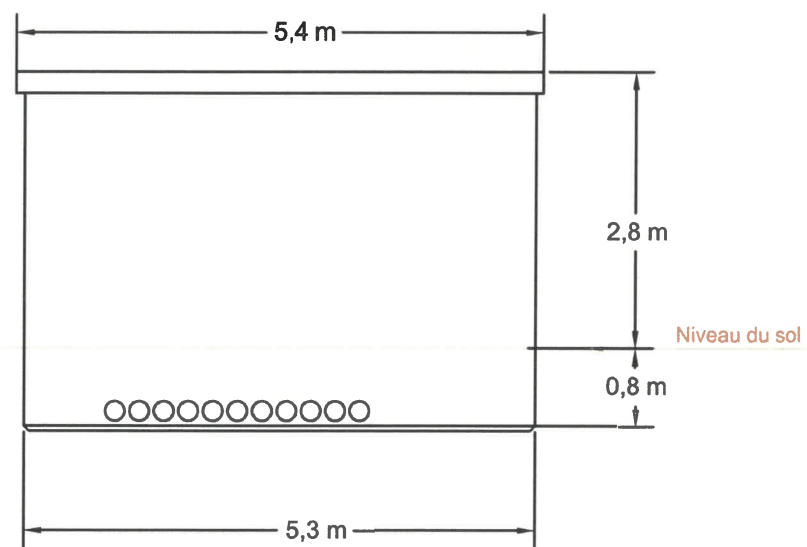
Vue en plan



Face gauche



Face arrière



Couleur crépi extérieur
du poste de livraison :
RAL1015 - Ivoire clair

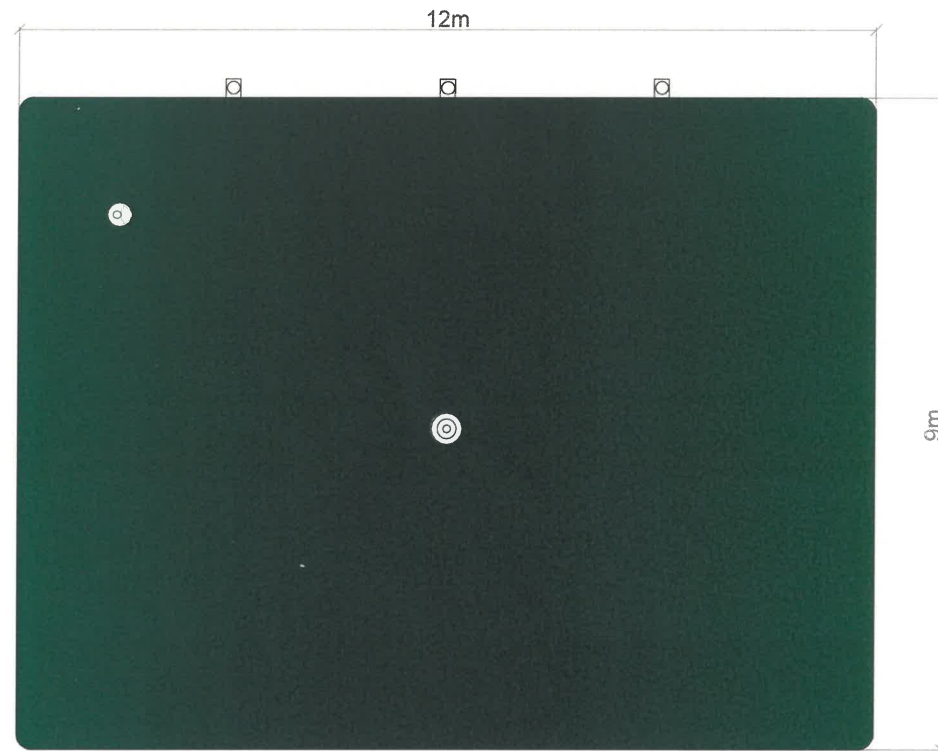


Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de la Fort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 67 43 12 - vallot.arch@orange.fr
 S. 324 172 753 00035 - O.A. n°A 23722

BÂCHE INCENDIE

commune aux deux projets de centrale : agrivoltaïque et sol

VUE EN PLAN



APPARENCE

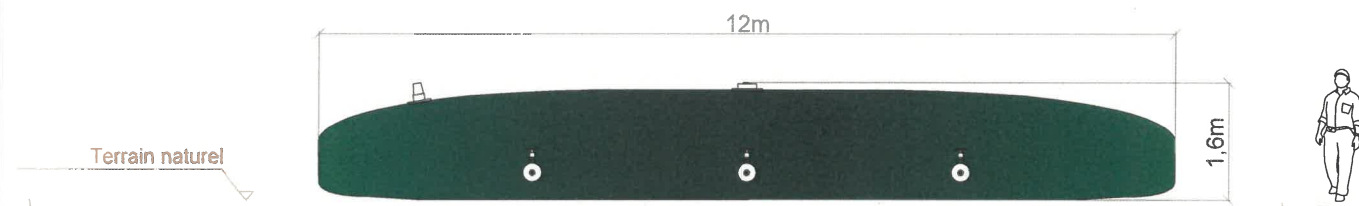
Photo de principe :
citerne souple 120m³



Couleur de la citerne :
vert - type RAL 6005



VUE DE FACE

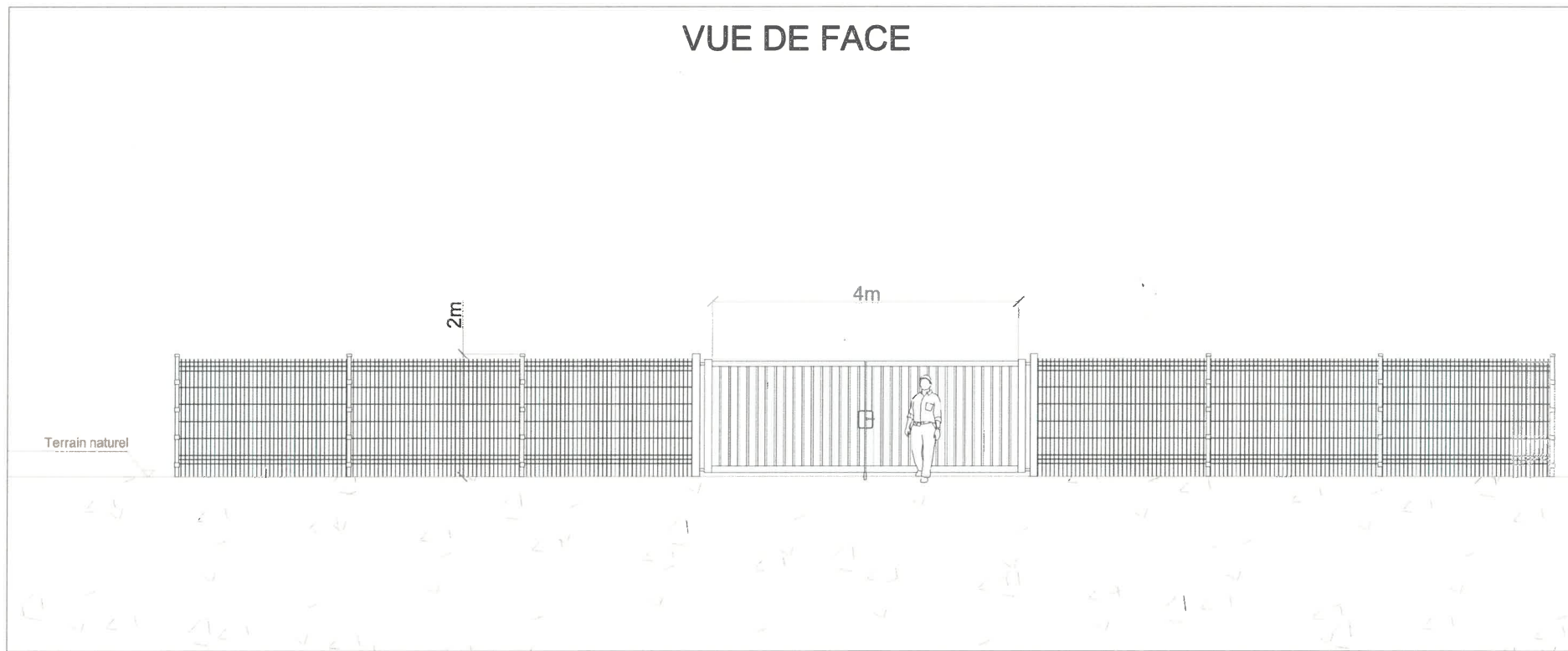


VUE DE CÔTÉ



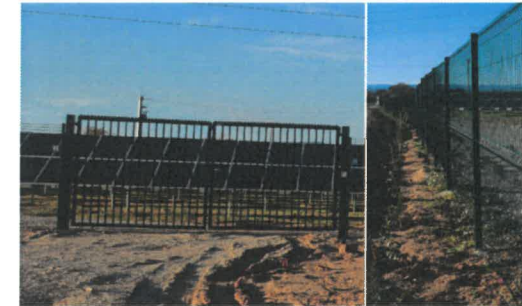
CLÔTURE ET PORTAIL À CRÉER

VUE DE FACE



APPARENCE

Photos de principe :
portail et clôture rigide



Couleur de la clôture
et du portail :
vert - type RAL 6005



maître d'ouvrage
TotalEnergies
Agence de Toulouse
29B Avenue Maurice Bourges-Maunoury
31200 - TOULOUSE - FRANCE



projet
Projet de centrale photovoltaïque au sol innovante

Chef de projet : David Fort
Tél : 07 60 37 02 80
david.fort@totalenergies.com

numéro-nom
PC5d - PLANS DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL

1/100
Format A3

indice
Page 19

Sylvain VALLOT
Architecte - / / 2021
3 ter, rue de Bourde - / / 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 83 43 12 - vallot.architecte@orange.fr
S. 324 132 153 00035 - O.A. n°A 2377



Vue N°1



Vue N°2

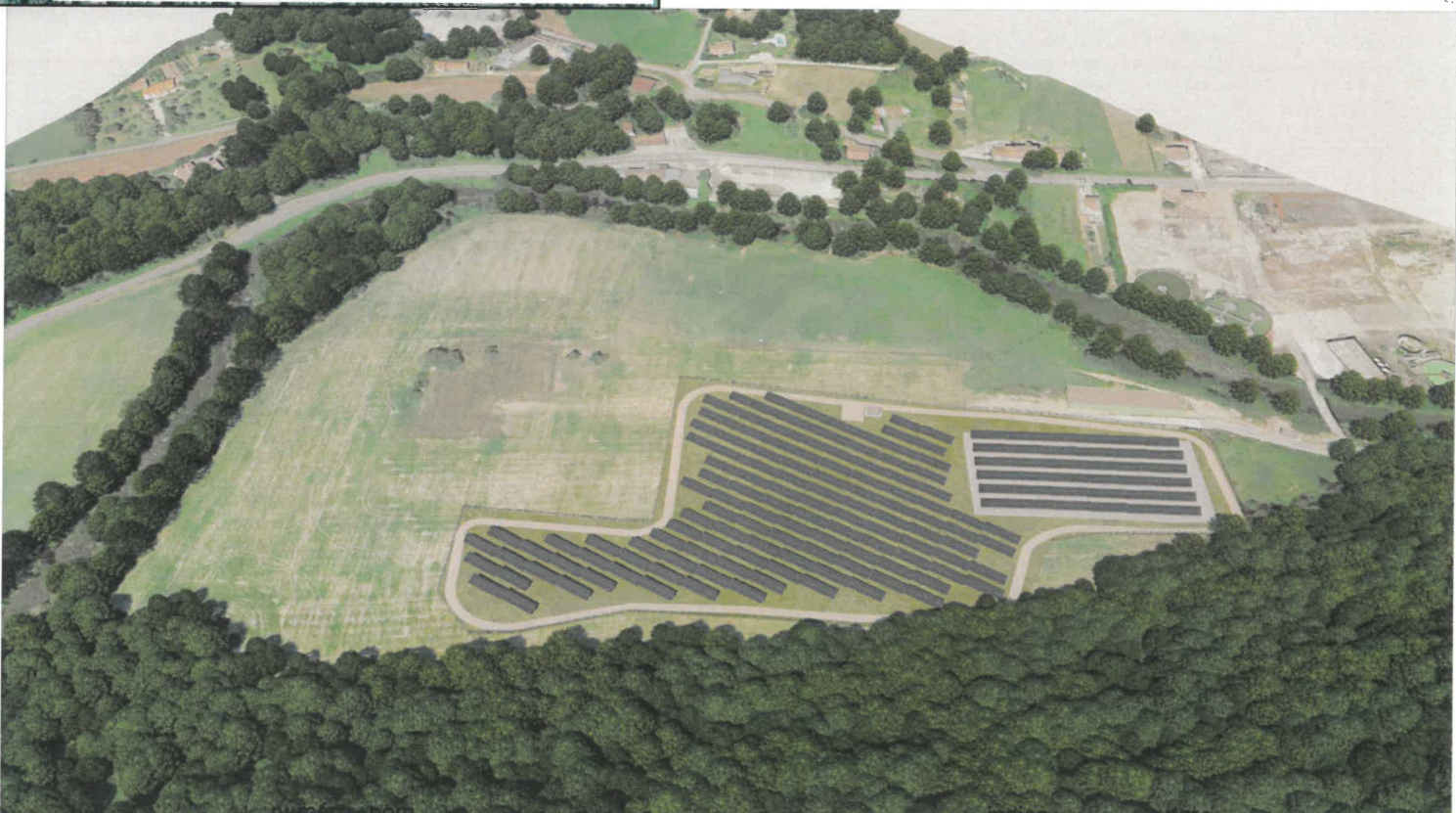
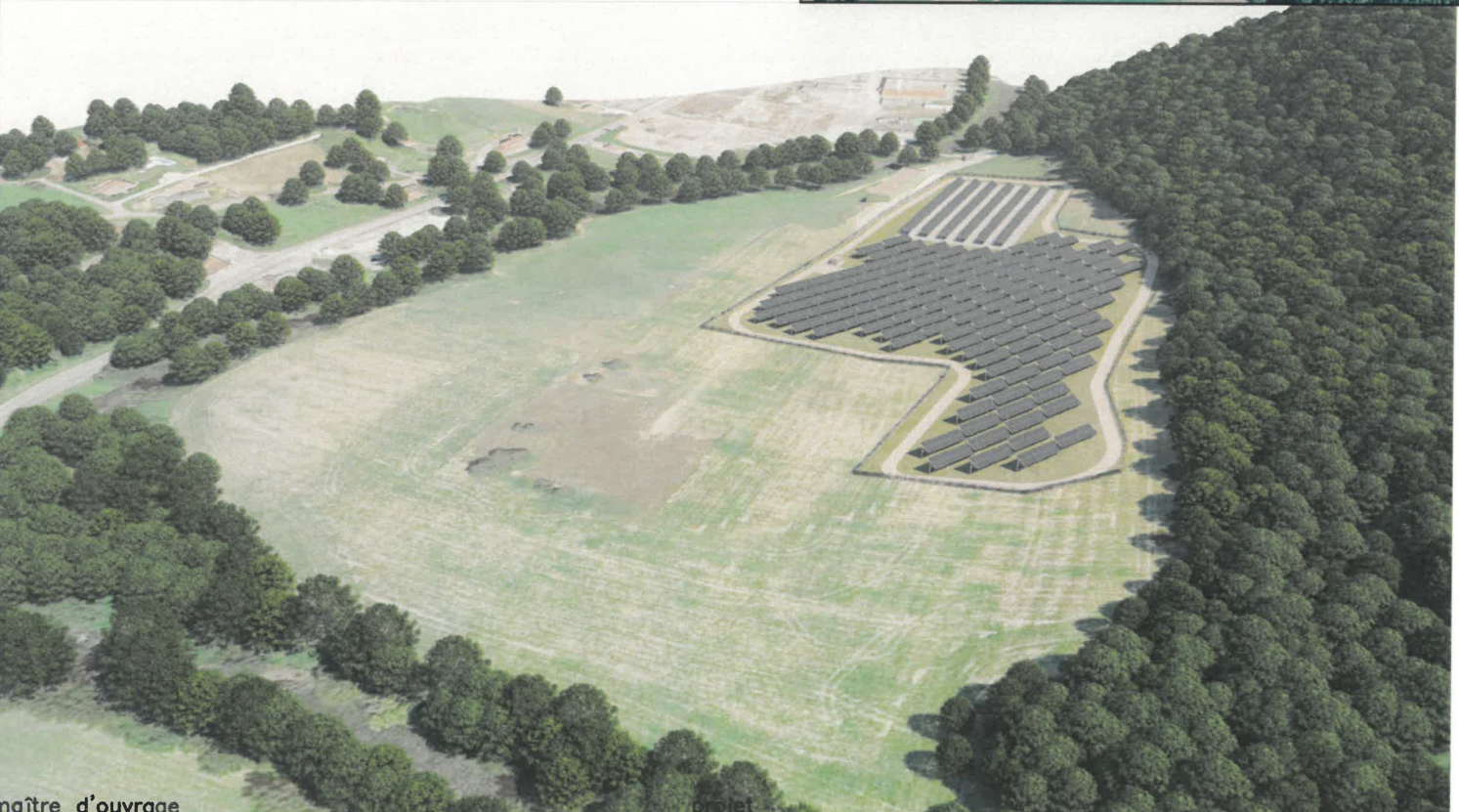
Vue N°1 : PHOTOMONTAGE



LOCALISATION DES PRISES DE VUES
(échelle 10000ème)

Vue N°2 : PHOTOMONTAGE

Sylvain VALLOT
Architecte - Urbaniste
3 ter, rue de Bellort - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 63 43 42 - vallot.architecte@orange.fr
S. 324 132 753 00035 - 0.A. n° 3372



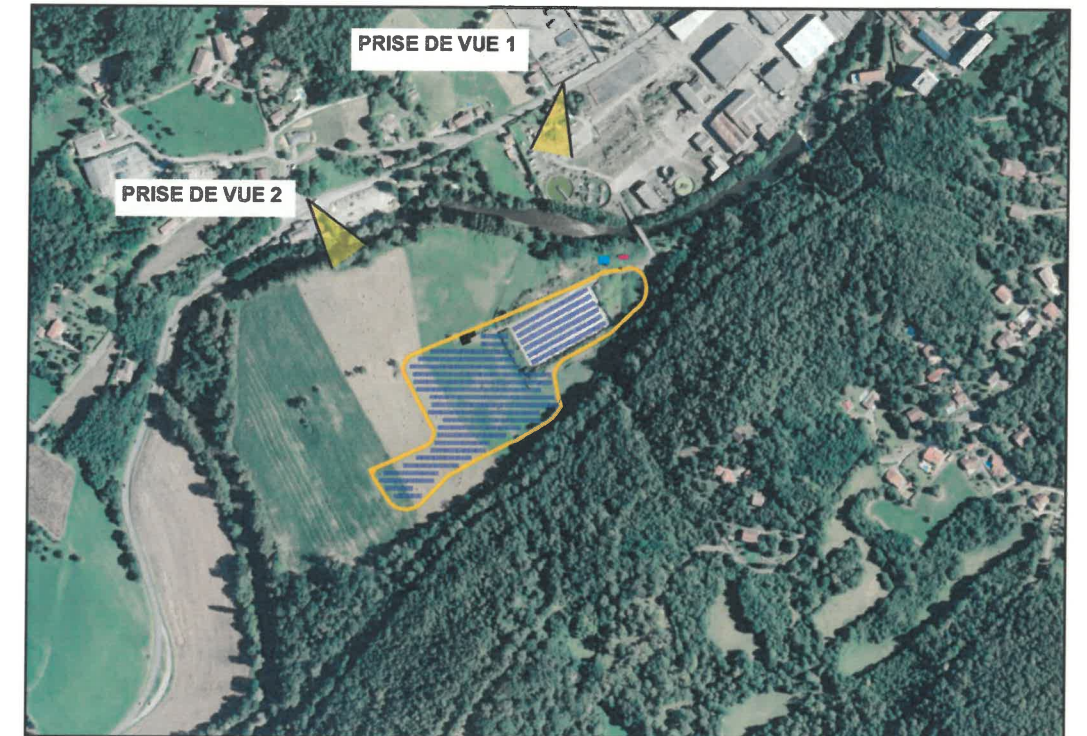
PC7 : SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Vue N°1

Projet photovoltaïque de Lédar

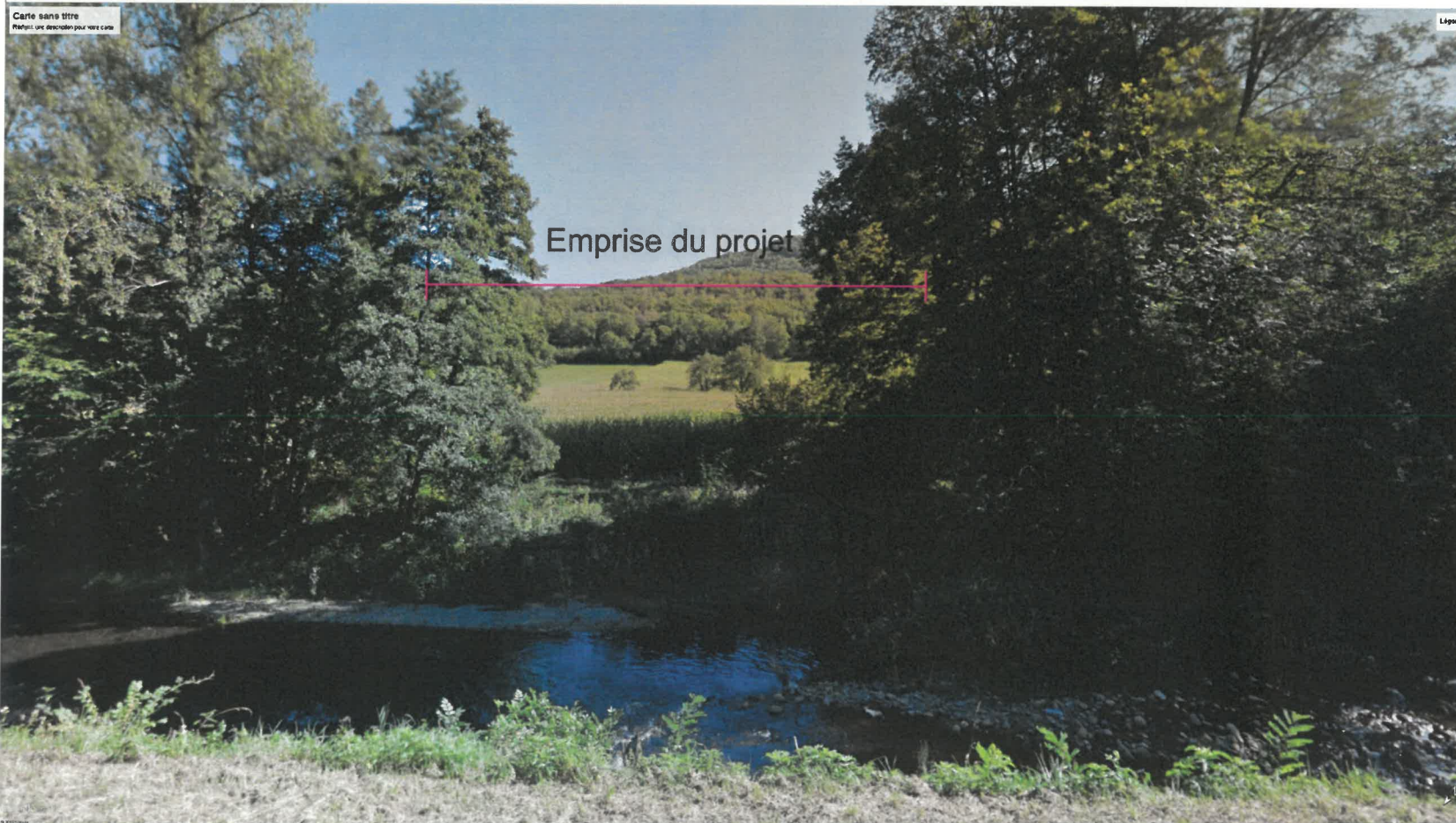


LOCALISATION DES PRISES DE VUES
(échelle 8000ème)



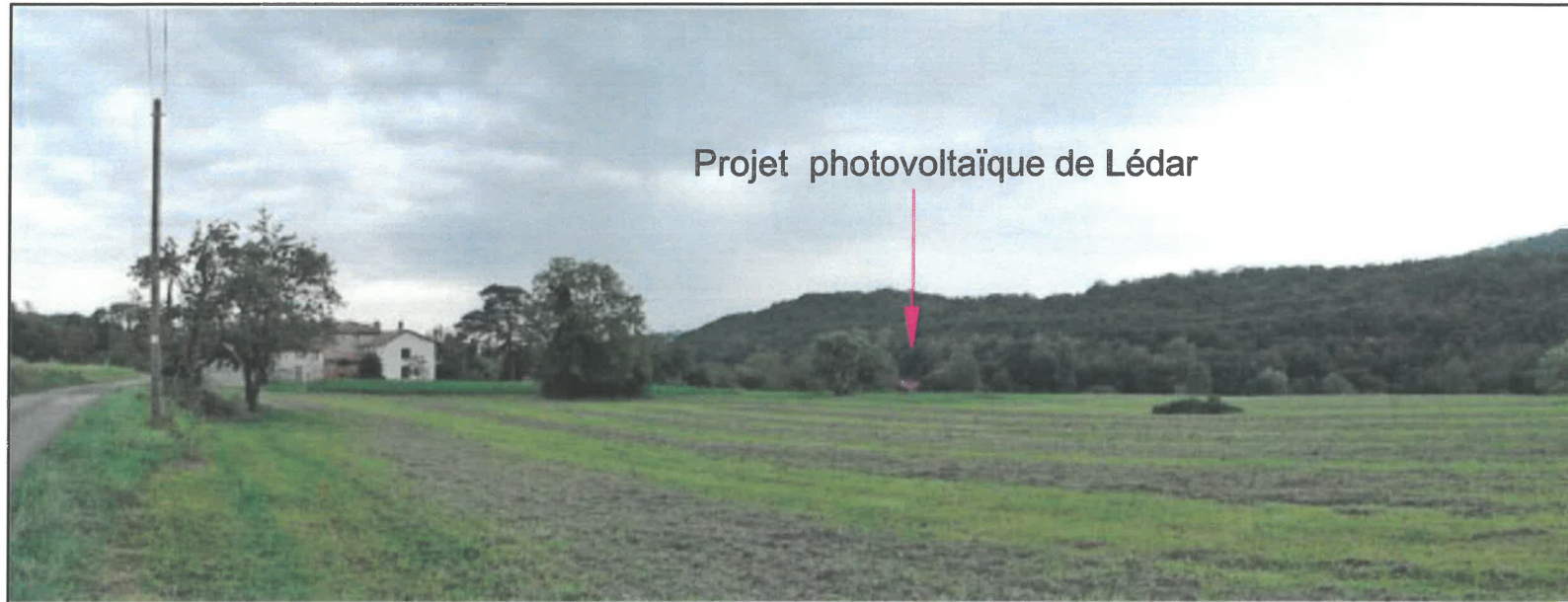
Vue N°2

Emprise du projet

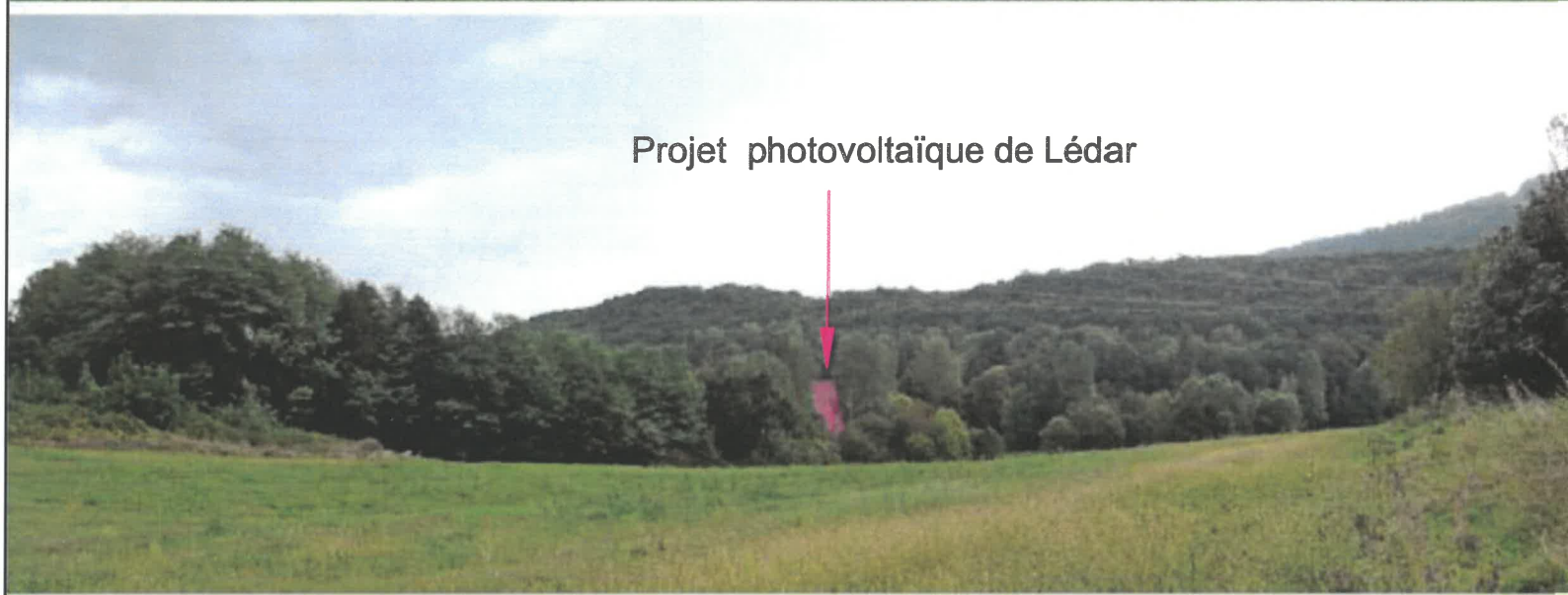


Sylvain VALLOT
Architecte - Urbaniste
3 ter, rue de la Gare - 31100 TOULOUSE
Tél : 05 61 63 13 12 - s.vallot.arch@orange.fr
S. 324 132 / 53 09085 - O.A. n°A 23722

PC8 : SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN



Vue N°1

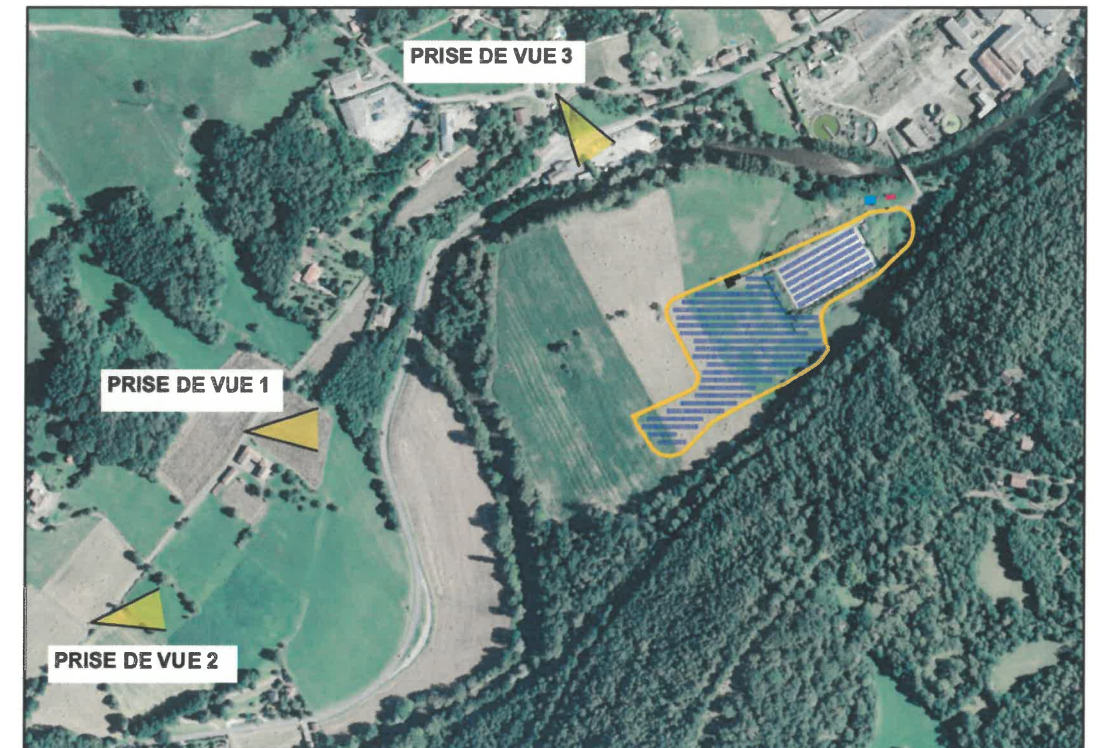


Vue N°2



Vue N°3

LOCALISATION DES PRISES DE VUES (échelle 8000ème)



Sylvain VALLOT
 Architecte - Urbaniste
 3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 63 43 12 - s.vallot.arch@orange.fr
 S. 324 122 753 00035 - O.A. n°A 237

maître d'ouvrage	projet	numéro-nom	indice	date
TotalEnergies Agence de Toulouse 29B Avenue Maurice Bourges-Maunoury 31200 - TOULOUSE - FRANCE	  Projet de centrale photovoltaïque au sol innovante	Chef de projet : David Fort Tél : 07 60 37 02 80 david.fort@totalenergies.com	PC8- SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN	Format A3 Page 22 22/11/2021

Sylvain VALLOT
Architecte - Urbaniste
3 ter, rue de la Fort - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 63 43 42 - vallo.arch@orange.fr
S. 324 132 733 00035 - O.A. n°A 23722

maître d'ouvrage	projet	numéro-nom	indice	date
TotalEnergies Agence de Toulouse 29B Avenue Maurice Bourges-Maunoury 31200 - TOULOUSE - FRANCE	  Projet de centrale photovoltaïque au sol innovante	Chef de projet : David Fort Tél :07 60 37 02 80 david.fort@totalenergies.com	PC11 - ETUDE D'IMPACT	Format A3 Page 23 22/11/2021

Sylvain VALLOT
Architecte - Urbaniste
3 ter, rue de Belfort - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 63 43 14 - vallot.arch@orange.fr
S. 324 137 753 00035 - O.A. n°A 23722

maître d'ouvrage	projet	numéro-nom	indice	date
TotalEnergies Agence de Toulouse 29B Avenue Maurice Bourguès-Maunoury 31200 - TOULOUSE - FRANCE	  Projet de centrale photovoltaïque au sol innovante	Chef de projet : David Fort Tél :07 60 37 02 80 david.fort@totalenergies.com	PC16-5 - ATTESTATION BUREAU D'ETUDE Format A3	Page 24 22/11/2021